

The logo for Valence Romans Agglo is a red, irregular hexagonal shape. Inside this shape, the words "valence", "ROMANS", and "AGGL" are stacked vertically in white, sans-serif font. The word "valence" is in lowercase, while "ROMANS" and "AGGL" are in uppercase. To the right of "AGGL" is a small white icon of a hexagon with a smaller hexagon inside it. The background of the entire page features a pattern of overlapping red and white hexagons on the left side, and a pattern of overlapping light grey and white hexagons on the right side.

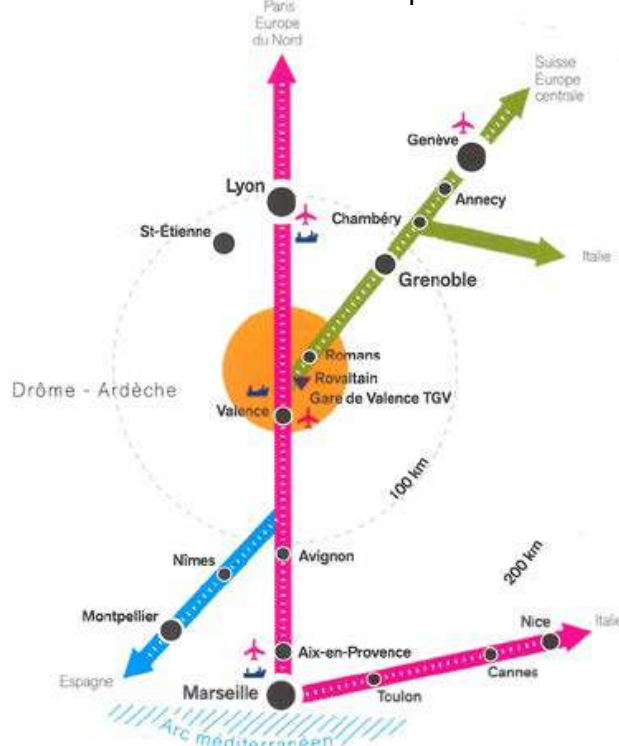
valence  
ROMANS  
AGGL

**PROJET DE CONVENTION**

**Opération de revitalisation (ORT)**

**Territoire de Valence Romans Agglo**

La Communauté d'Agglomération située entre Lyon, Grenoble et Avignon, à la confluence de l'Isère et du Rhône est un point de passage des flux Nord Sud de Londres à Barcelone via l'A7, mais aussi des flux en provenance de l'Italie et la Suisse par l'A49.



Desservie par une gare TGV située au centre de son territoire entre les villes de Romans, Bourg de Péage et Valence, l'agglomération est recherchée pour son cadre de vie, sa physionomie à taille humaine, son patrimoine, mais également pour son engagement dans les nouvelles technologies et son dynamisme culturel.

Avec 54 communes comptant environ 220 000 habitants, marquée par 2 pôles urbains : Valence et Romans Bourg de Péage, regroupant 64% des habitants et 78% des emplois, la Communauté d'Agglomération est caractérisée par ses centralités autour desquelles se polarisent des secteurs périurbains et ruraux à forte dominante résidentielle.

Jeune collectivité du paysage intercommunal français, l'Agglomération construit aujourd'hui son socle de valeur en s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux territoriaux. Si ce socle a permis de créer une ambition commune pour un projet fédérateur de revitalisation du territoire, les enjeux importants nécessitent d'aller au-delà de la dimension urbaine. C'est pour cela que le diagnostic et le périmètre vont au-delà des hyper-centres valentinois et romano-péageois en abordant également le territoire dans ses composantes, rurales, péri-urbaines. Dès lors qu'ils entreront en phase avec l'ambition fixée ci-après, les projets de revitalisation du territoire prenant racine sur les espaces ruraux et péri-urbains seront intégrés à cet outil. Il s'agit bien de créer ici un cadre vivant au service d'un projet fédérateur et partagé qui nécessite d'être ajusté pour modeler un territoire rayonnant répondant aux besoins de ses habitants.

# TABLE DES MATIERES

<b>PERIMETRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION .....</b>	<b>5</b>
<b>Périmètre de la stratégie territoriale .....</b>	<b>5</b>
<b>Secteurs d'intervention.....</b>	<b>7</b>
<b>Localisation des actions .....</b>	<b>11</b>
<b>DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS.....</b>	<b>12</b>
<b>Croissance démographique .....</b>	<b>12</b>
Une dynamique démographique inégale.....	12
Un déséquilibre social marqué.....	14
<b>Habitat .....</b>	<b>16</b>
Des tensions sur l'habitat social.....	18
Un fort taux de vacance .....	19
Un parc de logements énergivore .....	21
Un parc de logements dégradé .....	22
<b>Développement économique et commercial.....</b>	<b>23</b>
Une sphère productive fragile.....	24
Une production de richesse inégalement répartie .....	25
Une offre commerciale à réorganiser .....	26
<b>Mobilités et connexions .....</b>	<b>28</b>
Une large ouverture sur les autres territoires .....	28
Des capacités de mobilités internes à renforcer.....	30
<b>Cadre de vie .....</b>	<b>33</b>
<b>ENJEUX DU PROJET DE REVITALISATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>34</b>
<b>Créer une offre attractive de l'habitat en centre-ville.....</b>	<b>34</b>
L'amélioration du parc de logement.....	35
La diversification de l'offre de logements.....	36
Synthèse des actions prévues .....	38
<b>Mettre en valeur l'espace public et le patrimoine .....</b>	<b>40</b>

Requalifier les espaces et redéfinir les usages.....	40
Faciliter la mise en valeur des formes urbaines et du patrimoine .....	41
Synthèse des actions prévues .....	42
<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré .....</b>	<b>43</b>
Conforter et améliorer la fonction commerciale .....	43
Renforcer la fonction économique des centres .....	45
Synthèse des actions prévues .....	46
<b>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs .....</b>	<b>47</b>
Faciliter l'accès aux équipements et services .....	48
Améliorer les liaisons entre le centre et les équipements structurants .....	48
Synthèse des actions prévues .....	49
<b>Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions .....</b>	<b>49</b>
Renforcer l'utilisation des modes actifs de déplacements .....	50
Repenser l'accès au centre-ville .....	52
Synthèse des actions prévues .....	54
<b>MODALITES D'INTERVENTION PROPOSEES.....</b>	<b>55</b>
<b>Financement de l'opération et la durée de la convention.....</b>	<b>55</b>
<b>Pilotage et l'animation.....</b>	<b>55</b>
Coordination, direction générale .....	55
Pilotage thématique .....	56
Participation citoyenne .....	58
<b>Méthode d'évaluation .....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXE 1 DETAIL DES OPERATIONS MATURES.....</b>	<b>60</b>

# I. PERIMETRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION

---

Afin de déterminer le projet de développement de son territoire, les communes et la Communauté d'Agglomération ont réalisé un certain nombre de diagnostics permettant de dessiner le territoire de demain.

Certaines études restent à affiner notamment pour compléter le périmètre d'action du présent document qui sera donc amené à être élargi par avenant en fonction des évolutions du projet de territoire.

Ce « premier périmètre » a été construit à deux échelles :

- Le périmètre de la stratégie territoriale qui repose sur les diagnostics réalisés pour le compte de Valence Romans Agglo (notamment en matière de développement économique, plan de déplacements, plan de développement touristique...) et l'ambition du projet de territoire défini par les élus du conseil communautaire.
- Les secteurs d'intervention définis sur la base des premiers diagnostics conduits notamment dans le cadre des dispositifs NPNRU, OPAH RU et Action cœur de Ville pour les communes de Bourg-de-Péage, Romans et Valence.

## I.1 Périmètre de la stratégie territoriale

La Communauté d'Agglomération ayant deux centres urbains distincts, 3 dispositifs cœur de ville, 2 OPAH-RU (une active et une en cours de définition) mais un projet commun, le périmètre de la stratégie territoriale est nécessairement large.




Il couvre l'ensemble de la collectivité car l'objectif est bien de construire un territoire équilibré s'appuyant sur les actions mises en œuvre par chacune des communes dans une logique partagée d'aménagement de l'ensemble du périmètre de Valence Romans Agglo.

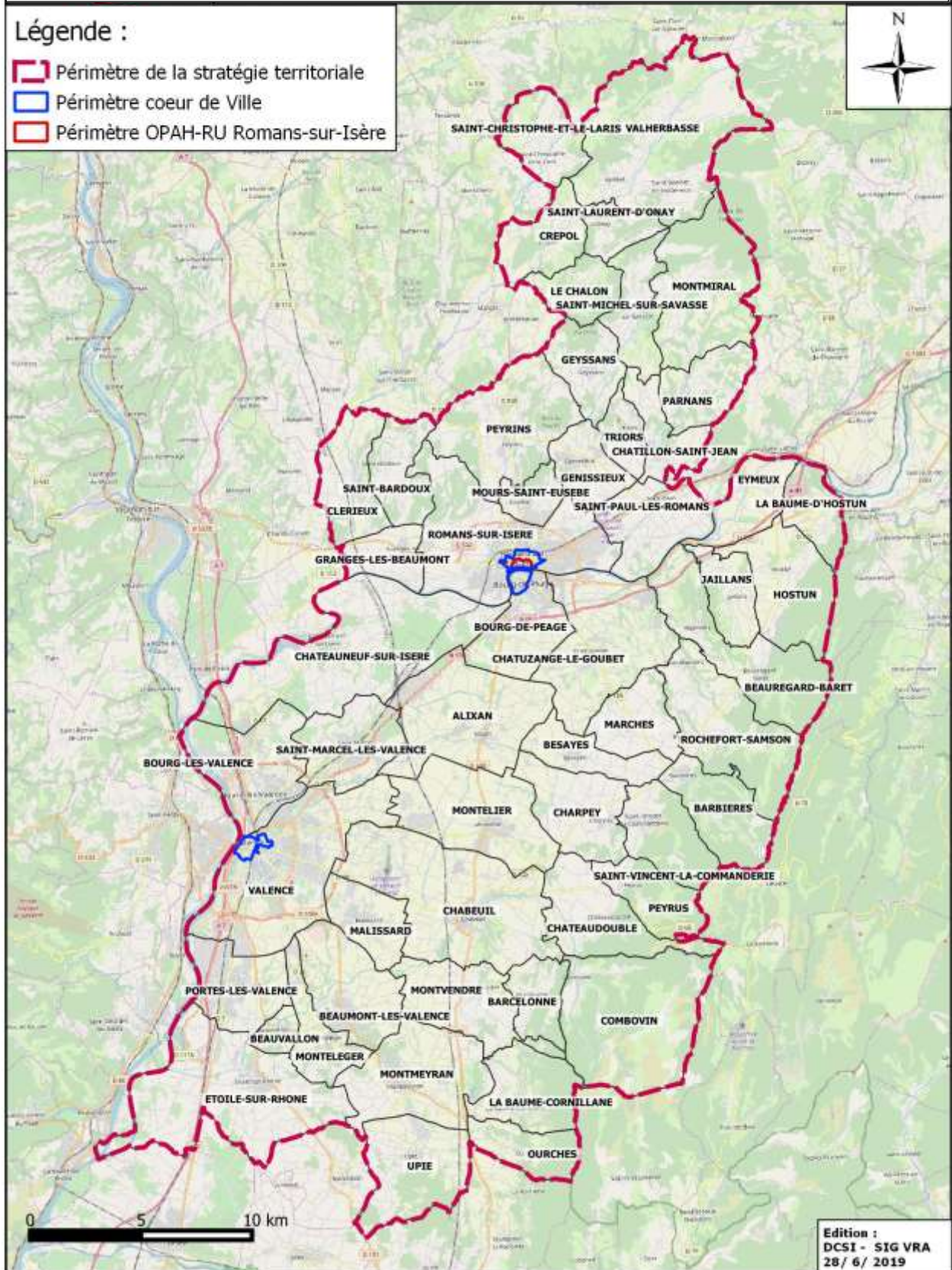
Les diagnostics seront réalisés prioritairement sur le périmètre stratégique des 54 communes pour identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions des cœurs d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du territoire.



# UNE STRATEGIE TERRITORIALE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

## Légende :

-  Périmètre de la stratégie territoriale
-  Périmètre coeur de Ville
-  Périmètre OPAH-RU Romans-sur-Isère





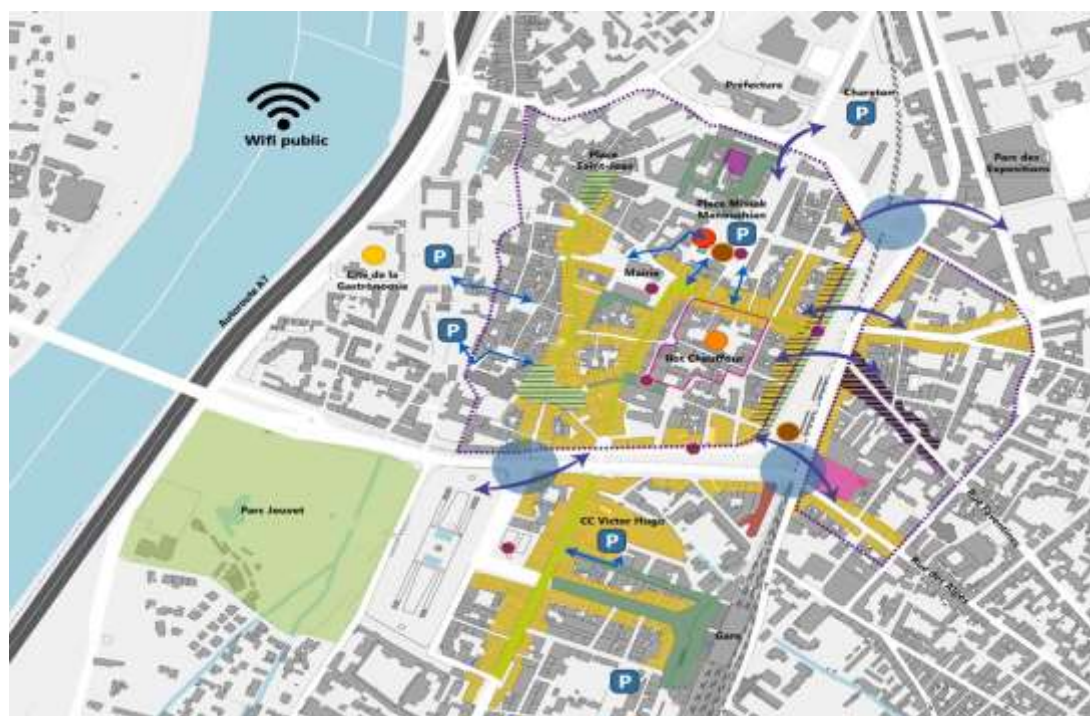
## I.2 Secteurs d'intervention

2 grands secteurs d'intervention ont été identifiés au sein des communes de Valence, Romans et Bourg de Péage.

Les contours de ces secteurs ont été définis en fonctions des interventions programmées (en cours ou à venir) qui procèdent de la revitalisation du territoire comme indiqué dans les contrats cœur de ville, OPAH-RU ou NPNRU.

### Le cœur urbain de Valence :

Le centre-ville est un espace multifonctionnel et son attractivité dépend des actions qui y seront développées. Des projets d'envergures verront le jour ces prochains mois et années. Ils viendront modifier de manière conséquente la dynamique du centre-ville. Il convient donc de les incorporer au sein du périmètre ORT.



Ces projets réorganisent l'espace et permettront de renforcer et d'orienter les flux vers le cœur urbain. Parmi ces projets, les infrastructures qui dessineront le visage de la ville de demain ont servis à dessiner le contour de l'ORT sur le secteur valentinois :

- Le Centre des Congrès à l'emplacement actuel du Parc exposition (Nord du périmètre),
- Le projet de Latour Maubourg ainsi que le quartier de l'ancienne prison, qui vont totalement repenser l'accès et le traitement des espaces publics depuis l'Est.
- La rénovation du quartier de la basse ville (Ouest du périmètre qui borde l'autoroute) et de l'ancienne école Perrochon.
- la Halte fluviale (Sud-Ouest) et son accès piéton en centre-ville qui réconciliera la ville avec son fleuve et l'ouvrira au tourisme

## Secteur d'intervention du cœur urbain valentinois

Légende :

□ Périimètre ORT





### Le cœur urbain romano-péageois :

Romans-sur-Isère intègre le périmètre péageois et renforce ainsi ses fonctions de centralité et son attractivité globale à l'échelle de l'agglomération.

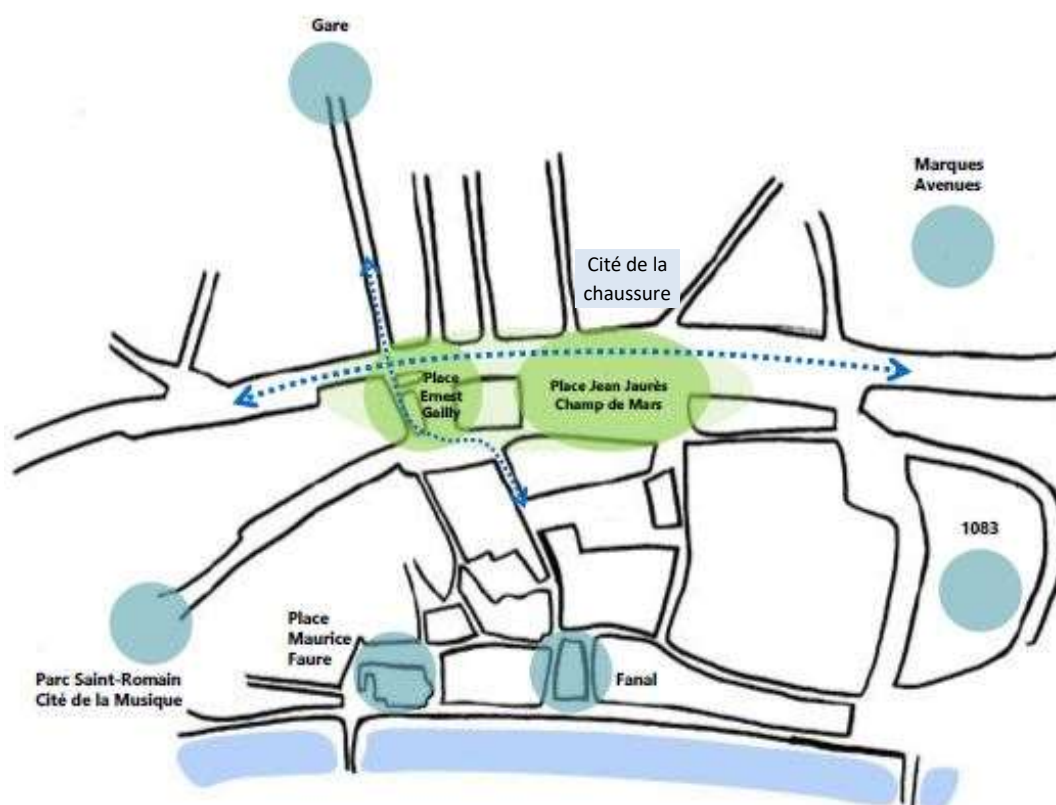
Le périmètre Romanais a été défini au regard des diagnostics conduits par la collectivité et l'intercommunalité sur les thématiques qui composent l'activité et la vitalité du centre-ville.

Il intègre, en cohérence, les périmètres définis dans le cadre d'autres démarches en cours (NPNRU, OPAH-RU).

Il regroupe l'ensemble des projets qui concourent au renforcement de l'attractivité du centre-ville dans les 5 domaines qui composent le programme Action cœur de ville notamment :

- les projets dans le domaine de l'habitat,
- les projets d'aménagement des espaces publics et de rénovation du patrimoine,
- les projets publics / privés générateurs de flux et de services
- les projets en lien avec l'accessibilité, la mobilité, le stationnement

Il est composé des quartiers de la gare, du centre-ville et du centre historique et de leur environnement direct.

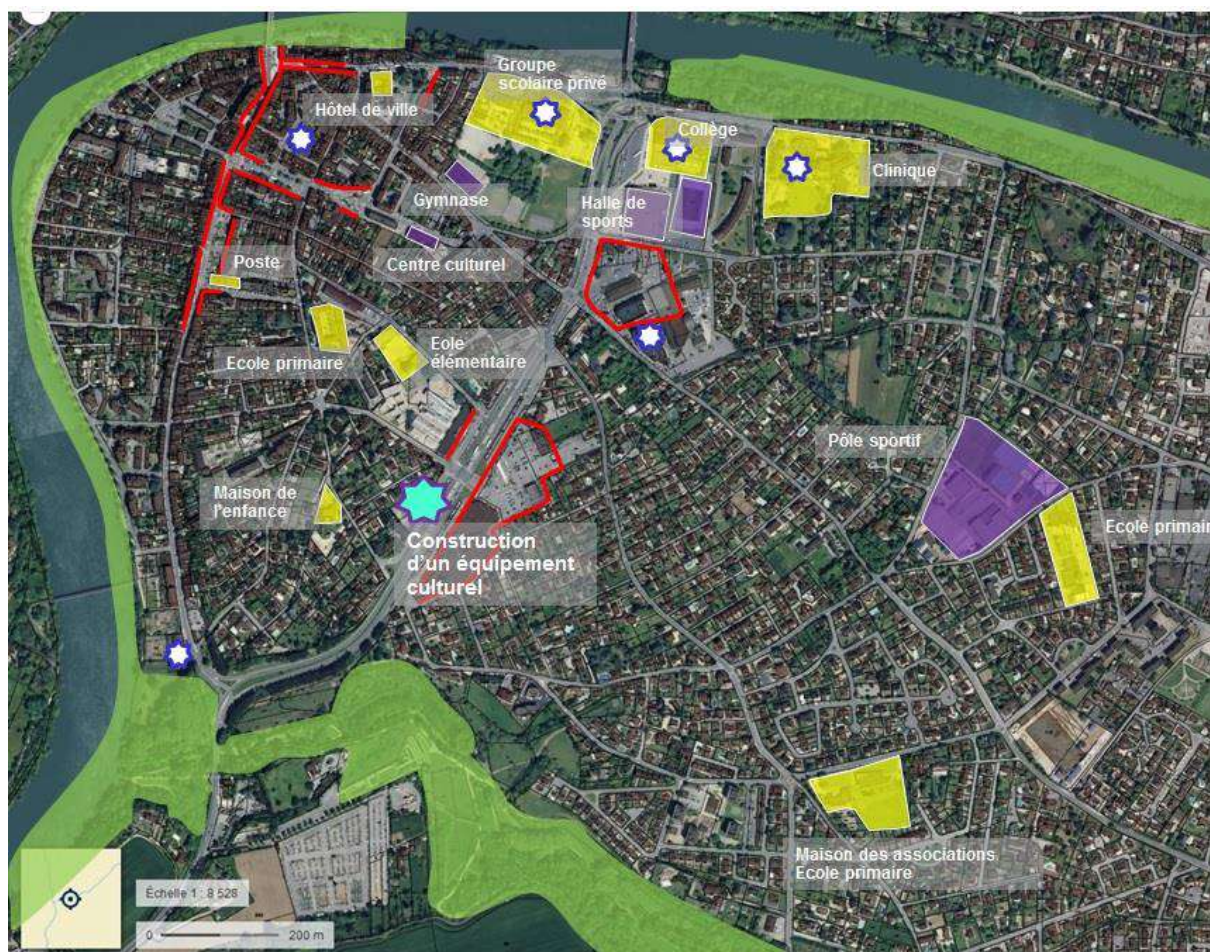


Vue schématique du cœur de ville de Romans

En rive gauche, le périmètre pris en compte est situé entre les entrées de ville :

- Du pont neuf au pont vieux, en balcon sur l'Isère.
- De l'espace Mossant à l'Isère en passant par le secteur Andrevon et la place Delay d'Agier, espace de stationnement pour desservir le centre-ville commerçant.
- Du forum/centre commercial Alpes Provence vers les berges
- Du carrefour de la Maladière vers le pont vieux.

Il permet d'intégrer les équipements structurels situés entre les berges de l'Isère et la place Doumer à fort intérêt patrimonial, la Grand Rue Jean Jaurès (artère principale) jusqu'à la place Renaissance qui représente le cœur commerçant et le boulevard des Alpes.



Principaux équipements de Bourg de Péage



## Secteur d'intervention du cœur urbain romano-péageois

Légende :

□ Périmètre ORT



### I.3 Localisation des actions

Emportant les effets juridiques particuliers de l'ORT, la localisation des actions figure sur chacune des fiches action. Elle sera revue en fonction des priorisations d'actions que connaîtra le territoire pendant l'exécution de la présente convention par validation du comité de suivi de suivi de l'ORT.



## II. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS

L'élaboration du SCOT du Grand Rovaltain, le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo et le PLH, le Schéma de développement Urbain et Commercial notamment ont nécessité la mise en œuvre d'études globales sur le territoire qui ont conduit à partager et fixer les grandes orientations du territoire. Ces grandes orientations ont servi de base à l'élaboration du projet de territoire partagé par l'ensemble des 54 communes du périmètre.

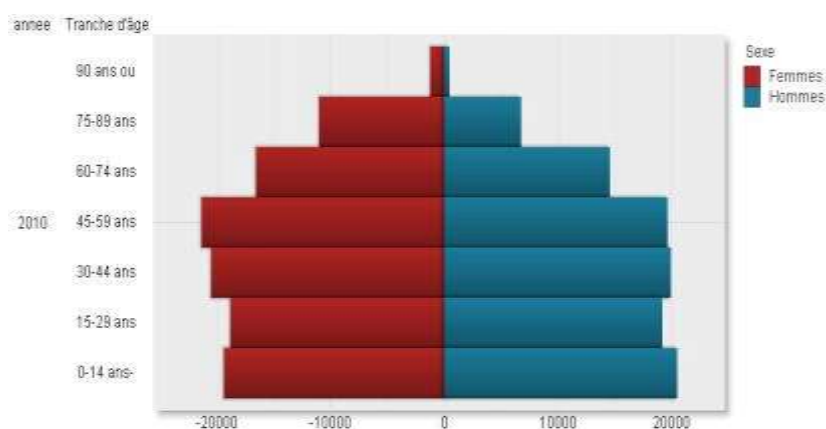
Les grands aménagements, l'économie, les mobilités, l'habitat ...Ont fait l'objet de diagnostics sur un périmètre plus restreint afin de déterminer des actions précises à mettre en œuvre dans la cadre du développement du territoire dans ses différentes composantes.

C'est sur la base de ces diagnostics et en reprenant les plans d'actions de ces différents documents que cette convention a été élaborée.

### II.1 CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

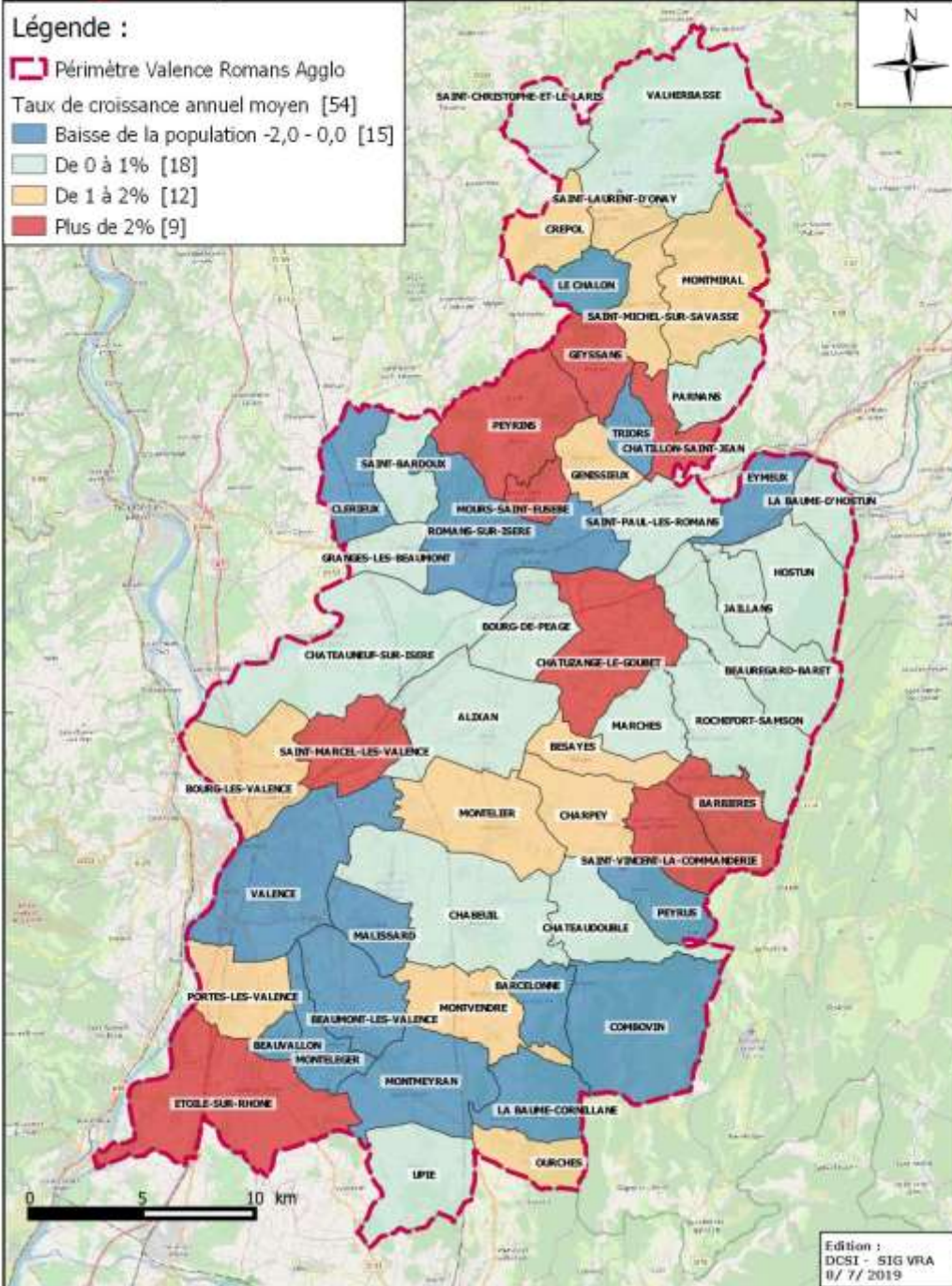
#### II.1.1 Une dynamique démographique inégale

Avec un indice de jeunesse de 0.98 la population de Valence Romans Agglo est vieillissante, la part des 60-74 ans représente 16.7% de la population, nettement au-dessus des valeurs nationales (13.9%).



Parmi les pôles urbains régionaux de plus de 100 000 habitants en Région Auvergne-Rhône-Alpes, seul le pôle valentinois connaît une détérioration de son rythme de croissance qui passe d'un taux annuel de 0,4 % entre 1999 et 2008 à 0,1 % sur la période 2008-2013. Cette évolution s'explique essentiellement par la nette diminution dans les villes centres (exemple Valence : - 0,9 % sur la dernière période).

## Evolution de la population (2011- 2016)



En 2013, Valence Romans Agglo comptait 102 emplois pour 100 actifs alors que sur les territoires voisins, le ratio était négatif. Les communes alentours attirent donc les populations aux dépens de l'Agglomération et plus particulièrement des villes centres.

La croissance des constructions neuves a par ailleurs accentué la dépréciation des logements anciens des centres villes, plus énergivores et souvent plus dégradés, alors que l'offre de terrains à bâtir du péri-urbain présente l'avantage d'un foncier moins onéreux et de coûts de chantiers plus bas.

Ceci se traduit démographiquement par une variation de population faisant apparaître une perte d'attractivité sur les centres villes de Valence, Romans et Bourg de Péage et une croissance sur les zones périurbaines de Bourg les Valence, Portes-lès-Valence Chabeuil, Chatuzange-le-Goubet et sur la plupart des zones rurales.

### Objectif du projet de développement du territoire :

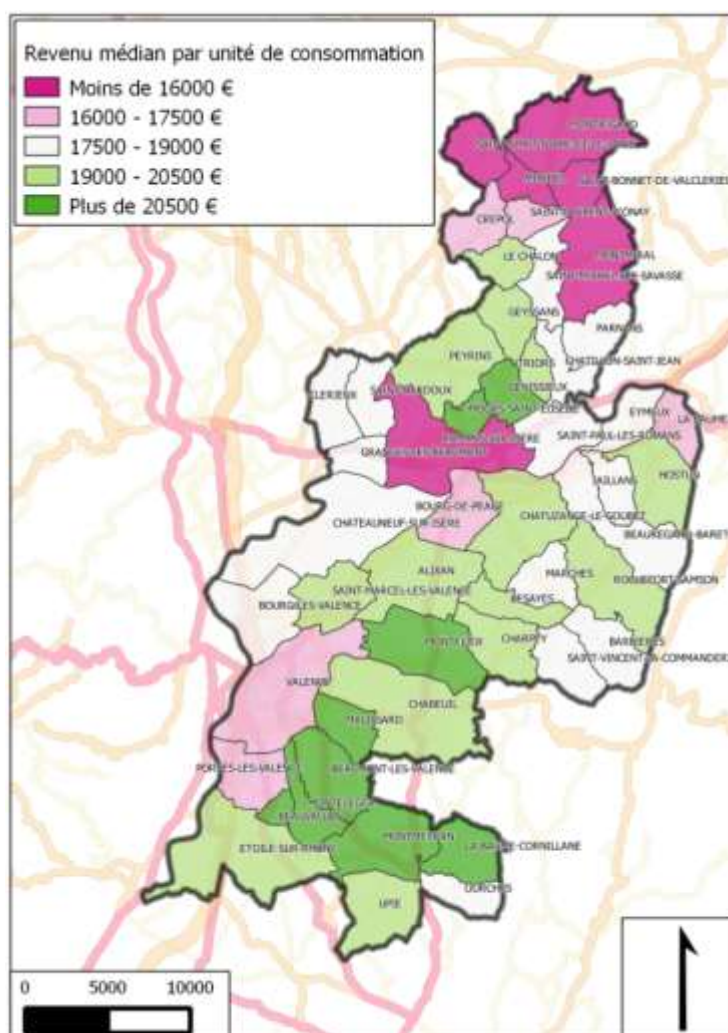
## **Améliorer globalement l'attractivité de l'agglomération et particulièrement celles des centres villes et centres bourgs**

### **II.1.2 Un déséquilibre social marqué**

Le rapport de présentation du SCOT fait apparaître un territoire à multiples facettes au regard des revenus médians de ses habitants.

3 types de territoire peuvent ainsi être identifiés :

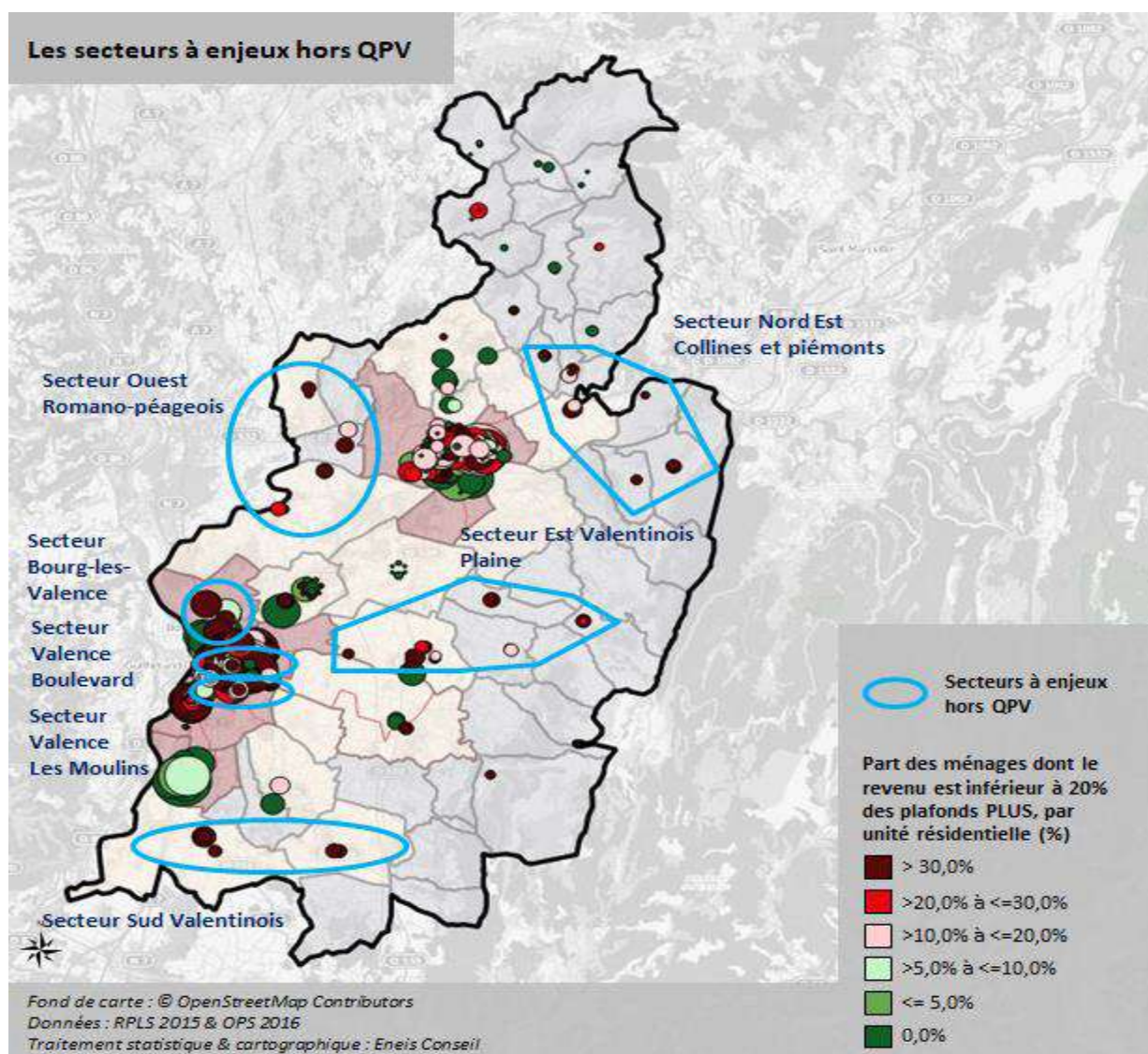
- « Les espaces les plus prisés des populations aisées cumulent les attraits du patrimoine et des beaux paysages, la proximité de l'emploi et/ou des grands équipements, une fiscalité locale souvent plus faible
- Les espaces intermédiaires (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronnes) privilégiés des classes moyennes
- Les espaces marginalisés des classes modestes : les pôles urbains, les bourgs et les espaces ruraux éloignés. »






Le diagnostic Programme Local de l'Habitat 2018-2023 indique que les quartiers des villes sont particulièrement touchés par la pauvreté qui s'accroît avec des situations alarmantes dans le centre historique et la Monnaie à Romans, et à Valence sur les secteurs centre-Boulevard Mozart, Chopin ainsi que Polygone, où le revenu des 10% les plus pauvres a reculé de plus de 50% en 10 ans.

En dehors des secteurs QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville), le NPNRU pointe ainsi des secteurs à enjeux, dont les centres de Valence, Romans et Bourg de Péage, présentant un niveau de concentration important de résidences regroupant des ménages à faible revenu :



Sur le secteur valentinois deux secteurs sont en situation de fragilité :

- Le centre ancien de Valence et le secteur des Boulevards qui connaissent une situation de paupérisation accrue.
- D'autre part, les quartiers « Politique de la Ville » du Plan, de Fontbarlette et du Polygone voient également leur population se paupériser ces dix dernières années.



Sur le secteur romanais les situations de fragilité des ménages (croisement entre niveau de ressource actuel et évolution du niveau de vie sur 10 ans), touchent l'ensemble du centre historique étendu aux quartiers de développement après-guerre (La Monnaie).

Le centre historique de Romans présente une situation particulièrement préoccupante en termes d'équilibre social et de cristallisation d'inégalités.

*Objectif du projet de développement du territoire :*

***Réduire les inégalités et lutter contre la paupérisation des centres urbains***

## **II.2 HABITAT**

Avec une densité moyenne de 186 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle du Grand Rovaltain, le territoire bénéficie d'opportunités de développement et dispose encore d'espaces importants même si la densité à l'échelle de la Communauté d'Agglomération est bien évidemment supérieure à celle du SCOT.

64% de la croissance démographique entre 1975 et 2014 se concentre sur les secteurs périurbains et 27% sur les zones rurales au détriment des centres urbains. Les incidences sur l'habitat et la consommation foncière ne sont pas neutres, 58% des logements étant désormais des logements individuels.





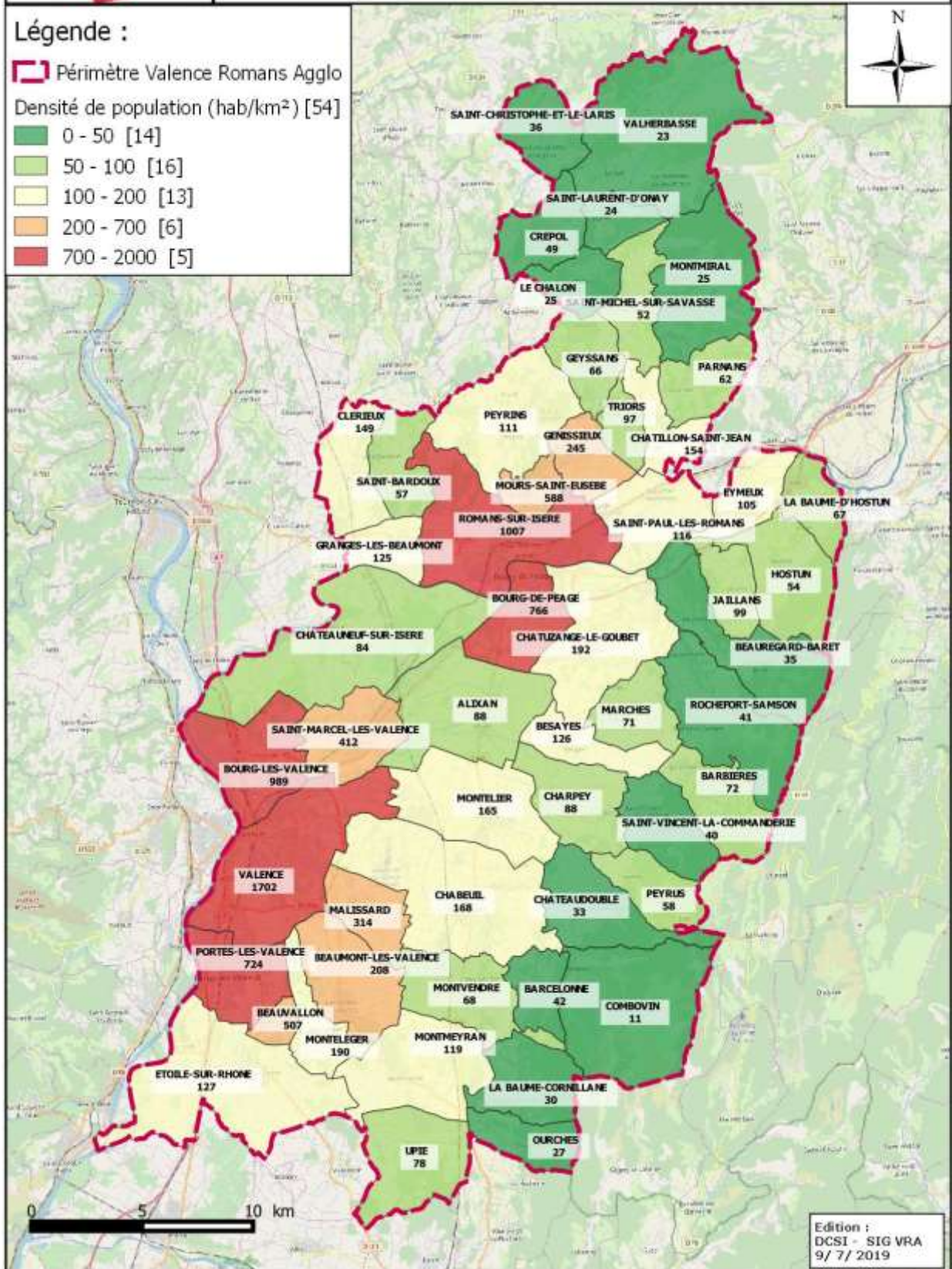
# Densité de population 2015

## Légende :

 Périmètre Valence Romans Agglo

Densité de population (hab/km<sup>2</sup>) [54]

-  0 - 50 [14]
-  50 - 100 [16]
-  100 - 200 [13]
-  200 - 700 [6]
-  700 - 2000 [5]



Edition :  
DCSI - SIG VRA  
9/7/2019

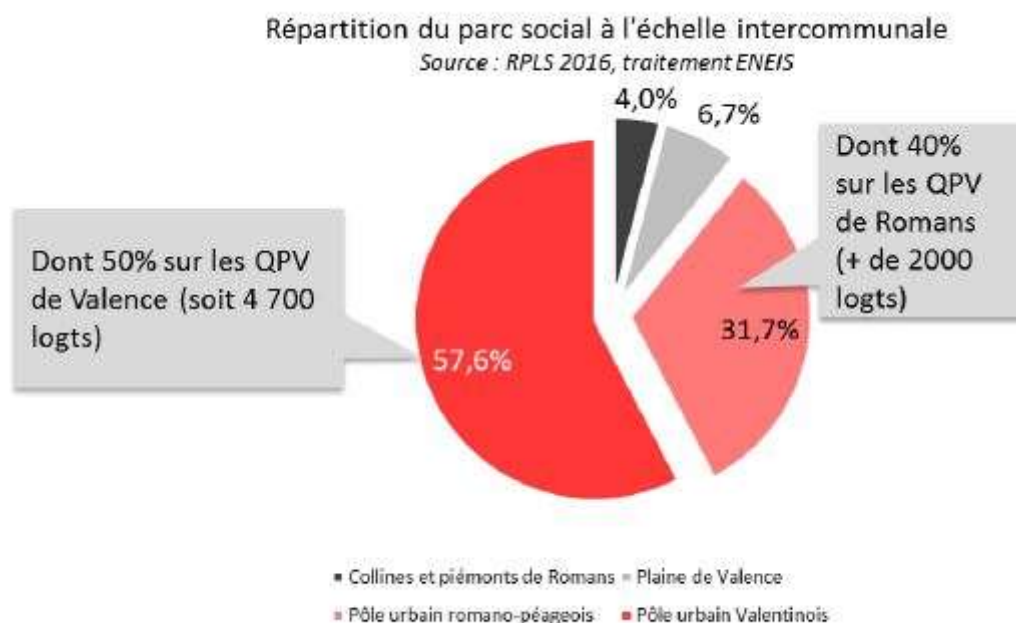


## II.2.1 Des tensions sur l'habitat social

Selon l'enquête RPLS, l'Agglo compte 14 546 logements sociaux au 1er janvier 2014, soit 15% du total des résidences principales.


L'offre est concentrée à 90 % dans les communes composant les pôles urbains Valentinois et Romano-Péageois, dont 43% à Valence, et 24% à Romans.

La spécialisation sociale des pôles urbains représentée dans la convention intercommunale d'attribution 2018-2023 souligne ce déséquilibre.



L'analyse du profil économique des locataires HLM menée dans le cadre du NPNRU souligne que c'est bien dans le parc social que la précarité est la plus prégnante. 33% des locataires du parc social intercommunal présentent des revenus inférieurs ou égaux à 30% de l'ensemble des ménages de l'Agglomération habitant un logement privé, en tant que propriétaires ou locataires.

Les centres-villes, particulièrement touchés par la paupérisation, concentrent un parc social formel mais aussi de fait. Les premiers éléments de diagnostic posés dans le cadre de l'OPAH-RU à Romans soulignent par exemple que 31% des habitants du centre vivent en-dessous du seuil de pauvreté, les ressources de ses habitants sont de 16% inférieures à celles des



habitants de la commune, et 27% des actifs sont au chômage (contre 20% à l'échelle communale).

En dehors des pôles urbains, la part de locatif social est plus marginale, représentant en moyenne 6% des résidences principales.

87% du parc est collectif ; les 13% de logements individuels restants sont particulièrement représentés dans le parc récent des communes périurbaines.

Le territoire s'est engagé dans une production soutenue de logements locatifs sociaux ces dix dernières années 320 logements par an ont été mis en service entre 2008 et 2013, soit 1921 logements.

La production récente contribue ainsi au rajeunissement du parc : plus d'un logement social sur cinq a moins de 15 ans dans l'agglomération. Elle contribue également au rééquilibrage de l'offre, dans le sens de la loi SRU.

Si les trois quarts de la production ont été réalisés dans deux pôles urbains de l'agglomération, 25% de la production a eu lieu dans des secteurs périurbains, alors même qu'ils représentent 10% du stock de logements sociaux.

Les 438 logements mis en service à l'extérieur des pôles urbains ces cinq dernières années y représentent 30% de l'offre à la location.

Par ailleurs, pendant la même période, la réalisation de 2867 logements sociaux familiaux a été programmée.

### Objectif du projet de développement du territoire :

***Offrir des logements abordables aux différents stades du parcours résidentiel***

#### **II.2.2 Un fort taux de vacances**

La croissance démographique des villes est portée vers les quartiers périphériques et le périurbain, du fait de l'attrait de leur mode de vie, du meilleur rapport qualité-prix de l'offre et notamment de l'offre foncière, et en raison d'un intérêt moindre pour les typologies de logement du centre ancien.

Le marché de l'habitat sur les centres anciens est donc fortement détendu, et les bailleurs, tant publics que privés, sont confrontés à une baisse de la demande et à une augmentation de la vacance sur ce secteur.

## Evolution des logements par catégorie sur Valence Romans Agglo (Source INSEE RP 2015)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
<b>Ensemble</b>	<b>54 576</b>	<b>64 942</b>	<b>72 494</b>	<b>81 061</b>	<b>90 198</b>	<b>102 791</b>	<b>109 660</b>
Résidences principales	49 648	58 003	64 900	72 473	81 714	92 402	97 215
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 545	2 240	2 597	2 969	2 317	1 845	2 331
Logements vacants	3 383	4 699	4 997	5 619	6 167	8 544	10 114

Si la vacance s'apprécie sur l'ensemble du territoire, les pôles urbains connaissent une progression plus forte : +3,3 points sur le pôle Valentinois avec désormais près de 10% des logements estimés vacants.

Sur les pôles urbains, l'essentiel du parc vacant correspond au parc collectif ancien : 82% du parc privé ancien vacant sont des logements en collectif sur le pôle urbain valentinois et 68% sur le pôle urbain du romano-péageois.

A l'exception du pôle urbain valentinois, la vacance est essentiellement composée de logements vacants de longue durée et renvoie à des causes structurelles : le mauvais rapport qualité/prix de certains logements, le manque d'accès extérieur, les difficultés de stationnement, les ilots dégradés, les immeubles gelés par les commerçants en centre villes ou faubourgs...

Les deux villes centres sont particulièrement concernées par les phénomènes de vacance (59% de la vacance est de plus d'1 an) qui témoignent de la désaffection des centres urbains.

Des secteurs sont identifiés comme étant particulièrement touchés :

- Les principaux faubourgs : Avenue de Chabeuil, faubourg St Jacques, rue des Alpes, Faventines
- Le centre historique de Romans où 19% des logements du centre ancien sont vacants.
- 13% du parc de VRH est vacant

### Objectif du projet de développement du territoire :

**Favoriser la diversification de l'habitat et des fonctions des quartiers**



## II.2.3 Un parc de logements énergivore

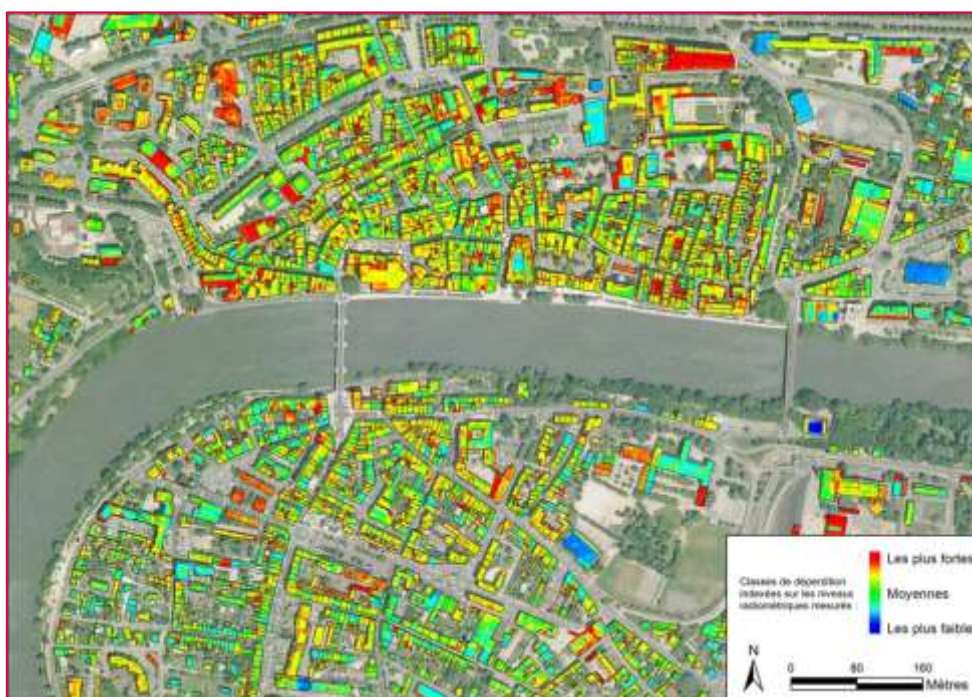
Si un cinquième du parc social a moins de 15 ans, 38% des logements ont été construits avant 1975. Ce sont des bâtiments de plus de 40 ans.

Sur le plan technique, des réinvestissements importants sont nécessaires pour leur remise à niveau, notamment sur le plan thermique : 15% des logements sont classés de E à G.

Ces patrimoines sont principalement localisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le parc de résidences principales privées est composé d'une part conséquente de logements construits avant les premières réglementations thermiques.

### Vue par thermographie aérienne des déperditions énergétiques sur le secteur de Bourg de Péage et Romans



L'étiquette moyenne sur Valence Romans Agglo correspond à l'étiquette D avec 214kWh/m<sup>2</sup>/an (source PLH).

Les situations de précarité énergétique tendent à progresser ces dernières années, à titre d'illustration le nombre d'aides du Fonds Unique Logement et Habitat (CD26) pour impayés d'énergie a progressé de 43% en 2 ans sur la ville de Valence.

La vulnérabilité des ménages des secteurs les plus périphériques est également importante.

## Objectif du projet de développement du territoire :

### **Améliorer la qualité et la performance énergétique de l'habitat privé et social**

#### **II.2.4 Un parc de logement dégradé**

En volume, le nombre de logements potentiellement indignes du fait de leur état d'entretien est très significatif sur la Ville de Romans (998 logements concernés) puisqu'il est supérieur à celui constaté sur la Ville de Valence (963) et atteint un taux de 6,4% du parc privé (contre une moyenne de 3,4% à l'échelle du périmètre d'étude).

Les données statistiques laissent penser que certains secteurs des centres anciens des pôles urbains présentent des situations d'habitat indigne et/ou insalubre, en particulier dans le parc locatif privé.

Les données du PPPI (Parc privé potentiellement indigne - 2013) confirment la présence de 3300 logements potentiellement indignes à l'échelle du territoire, se situant essentiellement sur les communes de Valence, Bourg les Valence, Romans, Bourg de Péage, les mêmes pôles urbains qui souffrent d'une perte d'attractivité et peinent à retenir les ménages sur leur territoire.

L'étude pré-opérationnelle réalisée dans le cadre de l'OPAH-RU confirme ces problématiques concernant l'état général du bâti du centre ancien : dégradation et vétusté, inconfort, entretien insuffisant et réhabilitation à moindre coût, présence d'habitat indigne.

Le marché immobilier des centres anciens se déprécie fortement depuis la crise immobilière de 2008 à tel point que les nouvelles caractéristiques du marché relevées dans l'OPAH-RU de Romans font état « d'une offre à la location et à la vente de logements à des prix très bas, majoritairement petits, peu attractifs et peu confortables ».

Ce phénomène n'incite pas à investir dans la rénovation, le marché n'étant pas assez élevé pour absorber les coûts.

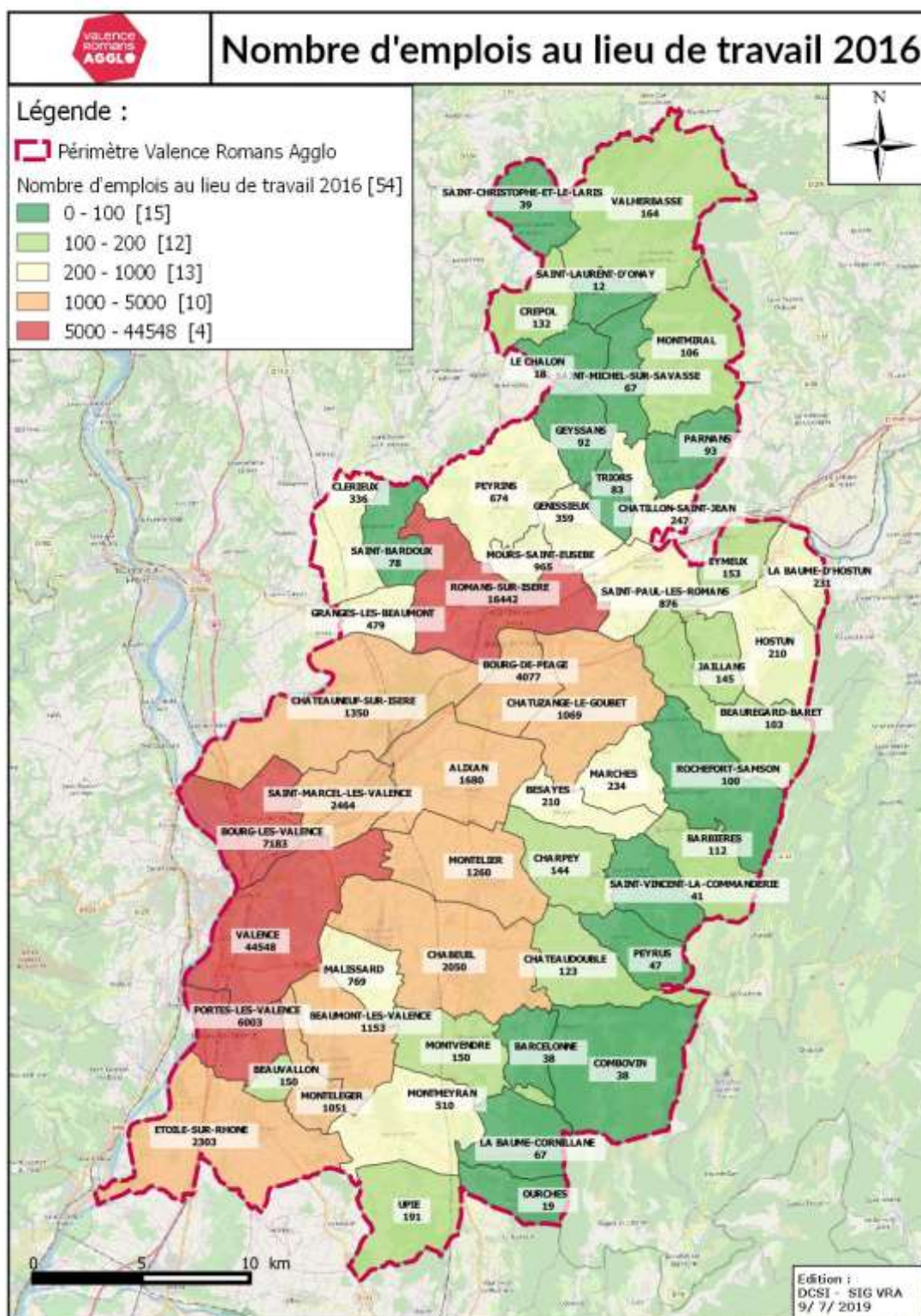
## Objectif du projet de développement du territoire :

### **Poursuivre la restructuration du patrimoine bâti**



## II.3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

En 2015 les sources INSEE indiquent que le territoire du SCOT représente 128 978 emplois répartis pour moitié sur le pôle de Valence. Les ouvriers et employés représentent plus de 52% des actifs.



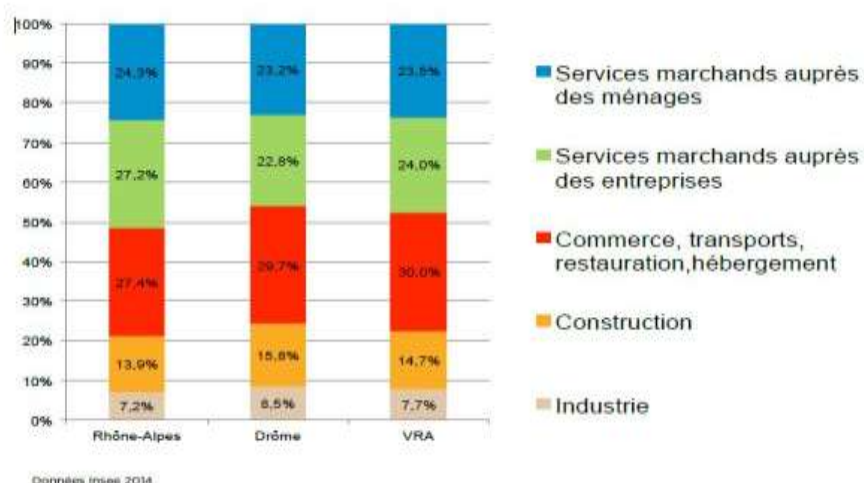


Les emplois des cadres des fonctions métropolitaines progressent (+50% entre 1999 et 2012), et le nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la tranche 25-34 ans est supérieur à la moyenne nationale.

Dans ce paysage, les centres urbains sont marqués par une paupérisation plus forte avec un taux de chômage plus important (15.3% à Romans) et un revenu disponible médian en dessous de la moyenne du territoire (18 450 € à Valence pour une moyenne à 20 500 € sur le SCOT).

### II.3.1 Une sphère productive fragile

Le territoire est devenu multisectoriel avec une part cependant plus importante de l'industrie, de la construction et du secteur commerce transport hôtellerie par rapport à la Région Auvergne-Rhône Alpes.



L'agriculture a gardé une place importante dans l'économie locale et coexiste parfaitement avec le secteur secondaire et tertiaire.

Grâce à l'automobile, le nucléaire, l'énergie, l'aéronautique, la plasturgie et l'agroalimentaire, l'industrie se développe à nouveau à l'instar du secteur agricole qui s'appuie sur des produits de terroirs et des inputs de qualité, biologiques dans une optique de circuits courts.

Des secteurs historiques en mutation tels que la chaussure, le cuir, la maroquinerie se sont orientés sur des marchés plus réduits mais connaissant un renouveau de leurs modèles économiques et des schémas de commercialisation.

La logistique qui représente 3,2 % des emplois du territoire fait également partie des secteurs en mutation sur lesquels l'agglomération présente des avantages différenciants, notamment pour les plateformes s'engageant dans une démarche multimodale plus respectueuse de l'environnement.

De nouvelles dynamiques émergentes apparaissent sur le territoire avec l'industrie créative, le numérique, l'économie verte, les services et l'innovation sociale... Si leur potentiel reste à concrétiser, ces secteurs présentent l'avantage d'être compatibles avec l'habitabilité des périmètres sur lesquels ils s'implantent.

Cette sphère productive qui nécessite d'être consolidée complète une sphère préexistante basée sur le tourisme et le commerce. Ce dernier secteur qui représente 18% des emplois du territoire est particulièrement fragile d'autant qu'il s'appuie sur un socle de revenu local plus faible que celui de la région.

### Objectif du projet de développement du territoire :

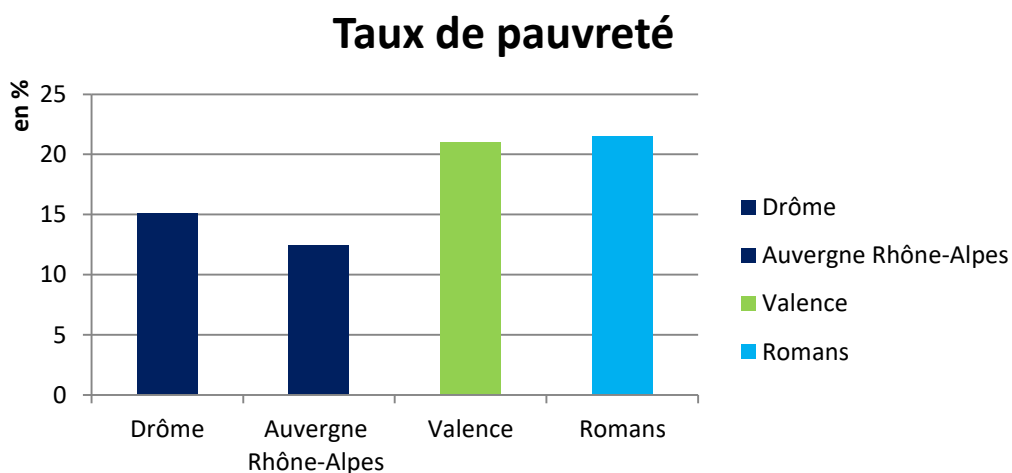
### **Améliorer l'attractivité et soutenir le tissu économique**

#### **II.3.2 Une production de richesse inégalement répartie**

Les différents indicateurs du niveau de vie de la population recensés par l'INSEE soulignent le niveau relativement bas des revenus moyens de la population de Valence Romans Agglo par rapport aux moyennes départementales et régionales. Idem pour le revenu médian par unité de consommation, plus faible que les moyennes régionales et départementales.

Le territoire a particulièrement souffert de la crise avec un chômage qui atteint 14 % en 2013, un chiffre plus élevé par rapport aux principales intercommunalités voisines.

Ce niveau de vie bas est corrélé à un taux de pauvreté relativement élevé (15,3 % sur l'agglomération, 21 % à Valence et 21,5 % à Romans-sur-Isère) qui est à mettre en lien avec le poids des populations situées en quartier prioritaire de la politique de la ville à Valence et Romans-sur-Isère, qui est respectivement de 28 % et 21 %.



Ces facteurs créent une inertie qui rend difficile la capacité de rebond du territoire : une faible capacité à consommer des résidents des centres urbains entraîne des fermetures de

commerces de proximité non remplacés. Ces morcellements dans le parcours marchand, associés à la dégradation de l'habitat, contribuent à ternir l'image des centres villes.

Cette image freine l'implantation d'enseignes attractives, contribue à la fuite vers les zones d'activité qui concentrent des flux de clientèle réguliers. Le parcours déambulatoire s'appauvrissant, la notoriété du centre-ville se dégrade réduisant les flux touristiques...

### Objectif du projet de développement du territoire :

## **Développer les interfaces, rendre visible et promouvoir l'image de la ville**

### **II.3.3 Une offre commerciale à réorganiser**

L'offre commerciale sur le territoire est relativement importante avec des densités commerciales supérieures aux moyennes nationales. Ainsi plus de 95% des habitants sont situés à moins de 10 minutes en voiture d'un commerce alimentaire. L'étude menée dans le cadre du NPNRU qualifie même l'offre commerciale « d'abondante » sur les pôles urbains du territoire.

Si les unités commerciales de plus de 300 M<sup>2</sup> totalisent près de 498 000 M<sup>2</sup> de surfaces commerciales, ce développement s'est fait en périphérie sur de nombreux sites monofonctionnels générant des situations de fortes concurrence. La ville de Bourg-de-Péage compte ainsi seulement 37% de ses commerces dans la centralité commerciale perçue, l'offre alimentaire à Romans est concentrée sur les périphéries et ne représente plus que 10% de l'offre commerciale en centre-ville...



*Zones des Couleurs Valence*



Ce développement a favorisé la marginalisation des secteurs marchands anciens accentuant la paupérisation des centres villes et villages, contribuant à la déstructuration du lien entre l'habitat, l'emploi, le commerce et les services. Parallèlement à l'offre commerciale, les activités tertiaires sont majoritairement accueillies sur des sites d'accueil périphériques réduisant la mixité fonctionnelle des centres.

A titre d'exemple, le centre romain connaît un taux de vacance commerciale fort dans son centre historique avec une activité qui s'est déplacée vers le centre-ville autour de la place Jean Jaurès et en périphérie. Si la place Jean Jaurès et quelques rues échappent au phénomène de la vacance (côte des Cordeliers, rue Jacquemart), d'autres rues nécessitent une intervention et la définition d'un nouveau positionnement ou de nouvelles fonctions pour les rez-de-chaussée commerciaux.

Cette conjugaison de facteurs contribue à la déstructuration de l'armature territoriale alors même que l'offre commerciale doit participer, par son attractivité et en créant des centralités, à l'équilibre territorial.



*Rue du docteur Eynard Bour de Péage*

*Objectif du projet de développement du territoire :*

***Améliorer le fonctionnement économique dans les centres villes, villages et quartiers***

## II.4 LES MOBILITES ET LES CONNEXIONS

Les déplacements sur notre territoire se font à 70% en voiture. Les centres urbains centralisent les flux de déplacements à pied qui représentent 20% des modes de déplacements.

27 millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur le territoire de la Drôme en 2009 selon l'étude EDGT.

### II.4.1 Une large ouverture sur les autres territoires

La qualité et la diversité des infrastructures du territoire sont un atout différenciant le territoire dans ses connexions avec l'extérieur. Ces infrastructures couvrent tous les modes de déplacements.

#### Liaison ferroviaire :

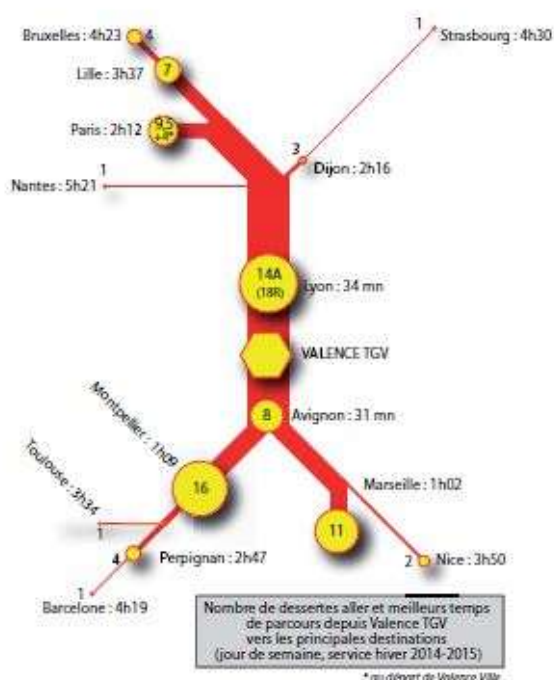
Le périmètre de Valence Romans Agglo comprend 3 gares :

- Romans-sur-Isère Ville (1 045 voyageurs/jour) avec une desserte régionale ;
- Valence Ville (6 576 voyageurs/jour) propose des destinations régionales et nationales ;
- Valence-TGV, l'une des plus grandes gares TGV de France pour des liaisons nationales et européennes express avec 2.5 millions de voyageurs par an.

La gare de Valence TGV a la particularité d'être connectée avec le réseau TER.

L'offre ferroviaire régionale permet de desservir les gares de Lyon (13 500 voyageurs/jour), Grenoble (5500 voyageurs/jour) et Avignon. (3 500 voyageurs/jours).

#### Nombre de dessertes aller et meilleur temps de parcours



### **Liaison routière :**

Deux axes autoroutiers majeurs ; l'A7 / A49 à 1h de Lyon et de Grenoble, 2h de Marseille et de Montpellier (80 000 véhicules/jour sur l'A7).

De forts trafics sont présents aux entrées d'agglomération et sur les contournements de Valence et Romans-sur-Isère, générant ainsi des perturbations aux heures de pointes.

Globalement, le trafic routier a tendance à augmenter sur les axes les plus encombrés.

### **Liaison aérienne :**

L'aéroport de Valence-Chabeuil (35 000 mouvements en 2012) facilitant l'accès à l'aéroport international de Lyon St-Exupéry.

### **Liaison fluviale :**

Le territoire dispose d'une Plateforme portuaire pour le transport des marchandises et du vrac à Portes les Valence qui enregistre 350 000 tonnes de marchandises en transit/an. Elle bénéficie d'une connexion directe avec la ligne ferroviaire Paris-Marseille, d'une liaison ferroviaire électrifiée avec l'Italie et d'un accès direct au fleuve.



Il dispose également du premier port de plaisance fluvial en nombre d'anneaux.

Le transport de passager sera prochainement complété par une halte fluviale à Valence en cours de construction (à proximité du point Frédéric Mistral) en lien direct avec le Parc Jouvet et le site de l'Epervière.

### **Objectif du projet de développement du territoire :**

***Conforter les connexions vers l'extérieur du territoire en continuant l'amélioration des infrastructures existantes.***





La part des modes actifs sur le territoire de Valence- Romans Déplacements est de 24% pour la marche à pied, et 2% pour le vélo.

Le relief est globalement favorable au développement des modes actifs dans les zones urbaines denses du territoire et le long des vallées fluviales.

Les infrastructures cyclistes en site propre sont continues sur un axe nord sud pour la façade rhodanienne et Est-Ouest en parallèle de l'Isère, pour autant les voiries actuelles ne sont pas toujours adaptées à une pratique aisée et sécurisée du vélo.

L'enquête lancée dans la cadre du PDU fait état « d'un sentiment d'insécurité fort des cyclistes, malgré une accidentologie plutôt faible ».

Le Schéma Directeur Cyclable fixe entre autres l'armature des itinéraires cyclables à aménager et distingue 6 itinéraires prioritaires :

- Valence - Romans sur Isère
- Saint Peray - Chabeuil
- Bourg-lès-Valence - Portes-lès-Valence
- Saint-Péray - Beaumont-lès-Valence
- Peyrins - Chatuzange-le-Goubet
- Granges-lès-Beaumont - Saint-Paul-Lès-Romans



Le réseau piétonnier est relativement dense mais présente des discontinuités dans certaines zones fortement occupées par la voiture, notamment dans les bourgs ruraux et les zones d'activités du territoire.

### Objectif du projet de développement du territoire :

**Créer les infrastructures nécessaires à la combinaison des modes de déplacements pour relier l'ensemble du territoire.**

## II.5 CADRE DE VIE

Le patrimoine naturel de Valence-Romans Déplacements est riche, avec de nombreuses zones de protection identifiant les plus fortes sensibilités naturelles à préserver. Mais le mouvement de périurbanisation en cours sur le territoire fractionne les zones de biodiversités et perturbe les continuités écologiques du territoire.

La multiplicité des paysages de Valence Romans Agglo témoigne d'une géographie et d'une histoire particulière.

La diversité du patrimoine historique est notable, ainsi le SCOT référence notamment :

- 55 monuments historiques,
- 2 sites classés
- 7 sites inscrits, jardins remarquables, sites archéologiques




*Vue de Romans*

Assurer l'accueil de nouveaux arrivants tout en maîtrisant l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et le mitage et en luttant activement contre la perte de biodiversité, tel est le défi que l'agglomération et ses villes doivent relever.

Les gisements fonciers sont suffisamment importants pour que l'on puisse à la fois densifier les tissus urbains existants et mieux organiser les espaces naturels et agricoles. Ce double mouvement d'intensification urbaine et de valorisation des trames vertes et bleues vaut autant pour la ville-centre que pour les communes périphériques, pour les territoires de projet comme pour les opérations diffuses.





L'un des effets des dynamiques métropolitaines, c'est la tendance à la standardisation des villes.

Par-delà la variété des paysages urbains ainsi obtenus, c'est l'uniformité des modes de développement urbain qui finit par l'emporter. S'il veut continuer à se distinguer, le territoire de demain devra être singulier avec son caractère propre, qui fera son « cachet » et sera sa marque de fabrique.

Cette singularité, est une exigence, imposée par l'intensification de la compétition que se livrent désormais les villes pour attirer sur leur territoire les talents, les capitaux et les emplois. Aujourd'hui, pour faire la différence, il faut être en mesure de proposer ce « quelque chose en plus » qui fera à l'avenir que telle entreprise, tel jeune ménage, tel couple de retraités, préférera les cœurs urbains à toute autre destination.

Valence, Romans et Bourg de Péage se sont engagées depuis plusieurs années dans une amélioration continue de leur cadre de vie. Leurs premières actions ont porté sur le fleurissement, l'aménagement des espaces verts, la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, le maintien de la propreté, le renforcement de la sécurité... En prolongement de ces actions les deux cœurs urbains souhaitent maintenant créer ces éléments différenciants en engageant une démarche ambitieuse de « nouvelles modalités d'aménagement de leurs espaces publics ».

Il s'agit d'une nouvelle façon de concevoir et de réaliser les espaces publics pour des centres plus accueillants, agréables et vivants au quotidien s'appuyant la richesse du patrimoine culturel et naturel des lieux.

Les premières études menées sur Valence mettent en évidence le bénéfice apporté par les efforts menés ces dernières années pour créer des espaces caractérisés notamment par une végétation très présente. Pour autant ces espaces sont saturés et leur potentiel pas suffisamment exploité notamment par un manque important d'animation. (Source : Stratégie d'attractivité du centre-ville juillet 2017).

Sur le pôle romanais, les études menées en 2018 (Source « Préparer le centre-ville de demain ») soulignent la faible présence de ces mêmes espaces, pourtant essentiels à l'attractivité du centre-ville, et l'impact négatif des façades bâties dégradées.

### Objectif du projet de développement du territoire :

***Concevoir des espaces dans une démarche intégrée d'approche multifonctionnelle des usages et services***

# III. ENJEUX DU PROJET DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

---

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Grand Rovaltain indique l'intérêt de réduire de manière significative la consommation foncière et fixe l'objectif de diviser par deux la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières.

Si les dernières décennies ont été marquées par une désynchronisation du développement démographique et de la consommation foncière, le territoire doit désormais assurer son développement tout en préservant ses besoins futurs. Pour ces raisons Valence Romans Agglo souhaite que les aménagements sur son territoire permettent de :

- Recentrer le développement dans les bourgs
- Réduire la consommation foncière en optimisant le développement de l'urbanisation et en reconquérant le tissu urbain existant


L'un des objectifs du projet de revitalisation du territoire est bien de faire des centres de Valence, Romans et Bourg de Péage des espaces d'intérêt communautaire porteurs de l'identité de l'agglomération.

Pour créer cette identité les enjeux identifiés communs aux 3 villes sont :

- Renforcer les fonctions du centre-ville en améliorant l'habitat et en renouvelant leurs images pour que les centres deviennent attractifs pour les ménages, en s'appuyant sur des centres berceaux du développement de l'économie tertiaire et du commerce
- Améliorer les usages du centre-ville en les connectant à l'ensemble de leur territoire, pour faciliter la mobilité et donner plus de place et de lisibilité aux différents secteurs et fonctions des centres.

## III.1 CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

L'ambition de Valence Romans Agglo est de créer une offre plus attractive de l'habitat sur l'ensemble de son territoire afin d'enrayer la désertification des centres. Dans ce cadre les actions du NPNRU, de l'OPAH-RU établies à partir d'un diagnostic commun au présent document seront reprises ici.



L'amélioration de la fonction résidentielle des centres villes repose sur un ensemble de facteurs communs à l'ensemble des bourgs du territoire : Développer l'offre de logement, réhabiliter le parc privé, intervenir sur les quartiers sensibles, veiller à la qualité des constructions... Sans oublier un encadrement attentif de l'urbanisme, la protection et la valorisation d'un patrimoine remarquable.

### **III.1.1 l'amélioration du parc de logement**

Afin d'améliorer l'accès au logement et les conditions d'habitat, des moyens sont dégagés par l'Agglomération et ses partenaires pour soutenir la rénovation urbaine et intervenir sur les logements existants.

#### **Soutenir les rénovations de parcs et lutter contre l'habitat indigne**

L'enjeu est particulièrement prégnant dans le quartier du Centre Ancien de Romans qui abrite des logements rénovés à destination d'un public aisé, alors que pour les publics plus fragiles, reste disponible un parc d'habitat insalubre, parfois propriété de marchands de sommeil.

L'enjeu se focalise plus généralement sur les copropriétés qui, de nature privée, ne bénéficient pas des mêmes programmes de rénovation que les logements sociaux et feront l'objet d'une attention particulière.

Trois axes seront privilégiés dans l'objectif de créer des conditions favorables à la réhabilitation du parc ancien et au développement de stratégies foncières nouvelles dans les centres :

- Rénover le parc privé
- Rénover le parc social
- Lutter contre l'habitat indigne

#### **Réduire la facture énergétique des ménages**


L'amélioration du parc de logement passe également par la mise en œuvre d'actions permettant de renforcer l'isolation des logements. Deux niveaux d'intervention ont ainsi été imaginés :

- Repérage des ménages en situation de précarité énergétique

Prévu à la fois par des visites de logement réalisées dans le cadre de l'animation de l'OPAH mais aussi par une identification des ménages en difficulté de paiement de leurs factures.

- Sensibilisation des propriétaires aux enjeux de rénovation énergétique





Il s'agit d'une sensibilisation sur les avantages, bénéfiques et moyens de rénovation énergétique notamment par la mise en place d'actions d'informations, formation collectives, de communications spécifiques et la mobilisation de la plateforme Rénov'habitat durable.

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche de soutien des rénovations énergétiques s'appliquant sur tout le territoire, l'ambition fixée dans le Plan Local d'Urbanisme étant d'atteindre un niveau de rénovation annuel du parc ancien de l'ordre de 3% par an.

### **III.1.2 La diversification de l'offre de logements**

Le développement de stratégies foncières nouvelles dans les centres visera à favoriser la mise en place d'une offre de logements plus favorable au retour des ménages dans les centres urbains. Pour cela le territoire s'attachera à :

#### **Recycler les friches urbaines**

L'offre immobilière des centres est souvent inadaptée aux souhaits et aux revenus des ménages. Elle favorise l'étalement urbain, provoquant la congestion automobile, des pics de pollution et au final le poids croissant du poste déplacements sur les budgets des ménages et la dégradation des conditions de vie quotidienne.

L'enjeu est donc ici de produire une offre nouvelle de logements plus diversifiée et répondant à de nouvelles attentes au cœur des centres urbains.


Cet enjeu, fléché comme prioritaire dans le Plan Local d'Urbanisme, conduit par exemple sur l'aire urbaine de Romans à la mise en œuvre de pistes innovantes pour la rénovation des îlots urbains et des immeubles les plus dégradés.

Compte tenu des contraintes de son espace, les enjeux du développement de Bourg de Péage résident également dans la restructuration de friches, ou le comblement des dents creuses. En effet, tel que le prévoit le PLU l'intervention sur ces zones est le levier le plus important pour garantir un minimum de croissance conformément au PLH qui fixe un objectif minimum de 60 logements par an en neuf (dont 20% de locatif social).

#### **Mixer habitat collectif et intermédiaire**

L'enjeu est d'éviter les logiques de spécialisations en cours, en développant une offre de logements diversifiée en termes de produits et de formes urbaines et attractive pour assurer un parcours résidentiel positif et de la mixité sociale.

A travers cette diversification, l'objectif est également de convaincre les ménages en quête d'un logement de s'installer au cœur de l'agglomération plutôt qu'à ses marges... C'est au



regard de cet objectif que l'agglomération a par ailleurs mis en place une aide à l'accession des classes moyennes en centres anciens.

Ces actions viennent compléter un axe fort du Plan Local d'Urbanisme qui identifie notamment l'installation des familles et classes moyennes en centre anciens comme un facteur clef dans la construction de la diversité.

### **Favoriser la construction de logements**

A l'échelle de l'agglomération, le PLH fixe un rythme de 1200 logements/an permettant de renouveler l'attractivité résidentielle du territoire (+0.6%). Bien évidemment ce rythme prendra en compte la nécessité de dynamiser le marché immobilier en centres urbains et de maîtriser la construction neuve des communes périurbaines.

Pour requalifier le parc de l'habitat et assurer la densification de leur population en centre, les villes doivent renforcer leur capacité à capter les investisseurs.

Pour capter ces investisseurs, elles s'appuient notamment sur le lancement de plusieurs appels à projets dont les contours favoriseront la diversité des projets de construction.

Pour autant l'équation à résoudre est complexe : il faut parvenir à augmenter la production de logements à des prix maîtrisés, mais veiller en même temps à promouvoir la qualité architecturale et urbaine des projets et plus généralement le cadre de vie du territoire, dont la dimension « nature » compte parmi les meilleurs atouts.

### **Aider les accédants et accompagner les propriétaires pour traiter les façades**

L'attractivité résidentielle est fortement liée à la qualité du bâti qui impacte considérablement l'ambiance urbaine, qu'il s'agisse des façades d'immeubles ou de rénovations entières. C'est pour ces raisons que les trois collectivités souhaitent à la fois renforcer le traitement des façades et requalifier l'offre en habitat au centre-ville en optimisant l'utilisation des mesures financières incitatives existantes (accompagnement dans le cadre du programme « habiter mieux ») ce qui passe par une information et un accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Constatant également que la part de locataires au sein du parc de résidences principales est beaucoup plus importante sur les centres (la part du locatif à Valence est de 70% en centre-ville contre 54% sur l'ensemble de la ville), Valence, Romans et Bourg de Péage, ont identifié l'accession à la propriété comme un enjeu fort dans le cadre de l'amélioration des habitats en centre-ville.

Au regard de cet objectif mais également pour diminuer les taux de vacances et renforcer la mixité... des actions de sensibilisation pour l'accession à la propriété seront menées. Elles doivent permettre de réduire le déséquilibre entre propriétaires et locataires identifié dans le NPNRU comme un facteur clef dans la déqualification de l'offre d'habitat dans le centre ancien de Romans.

### III.1.3 Synthèse des actions prévues

Un ensemble d'actions sont prévues afin de favoriser la revitalisation du territoire à travers la mise en œuvre d'un habitat adapté aux besoins du territoire et de ses habitants.

Les actions les plus matures, c'est-à-dire celles qui commenceront à court terme, sont listées en annexe 1.

DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE		
Secteur	Projet	Programme
<b>l'amélioration du parc de logement</b>		
Valence/Romans/Bourg de Péage	Accompagner la rénovation énergétique pour les propriétaires	Cœur de ville (hors OPAH)
Romans centre	Accompagnement des propriétaires pour le traitement des façades	Fondation du patrimoine
Bourg de Péage	Rénovation des façades du centre-ville	Coeur de ville
Valence/Romans/Bourg de Péage	Résorber l'habitat indigne	Cœur de ville (hors OPAH)
Valence/Romans	Réhabilitation de logements sociaux	OPAH-RU
Valence	Suivi et animation des copropriétés en difficulté	OPAH-RU
Valence/Romans/Bourg de Péage	Aide à l'acquisition des logements des centres anciens	Cœur de ville
Romans/Valence	Opération programmée d'amélioration de l'Habitat en renouvellement urbain	OPAH-RU
Valence	Réhabilitation et résidentialisation de la copropriété Saint Exupery	NPNRU
Valence Centre	52 rue Bouffier	Cœur de ville
Bourg de Péage	Démolition de friches en cœur de ville	Cœur de ville
Bourg de Péage	Favoriser la reconquête des gisements vacants du centre-ville	Cœur de ville
<b>La diversification de l'offre de logements</b>		
Valence/Romans/Bourg de Péage	Aide au déficit foncier en renouvellement urbain	
Valence	Tènement libre « ex-plein ciel Programmation mixte en cours de définition	NPNRU
Romans Centre	Schéma d'aménagement secteur place du Chapitre : réaménagement de l'espace public, des espaces de rencontre, reconquête du tènement ilot Mousson	NPNRU
Romans Centre	Recyclage de l'ilot du Mouton : 18 LLS/installation du CIAP/Maison du Projet	NPNRU
Romans Centre	Réalisation d'un programme exemplaire de logements et de locaux d'activité dans le tènement de l'ancienne gendarmerie	Cœur de ville



Romans	Création d'une maison des internes	Cœur de ville
Romans Centre	Concession d'aménagement habitat très dégradé recyclage de 7 ilots (33 parcelles/Reconstruction ilots quai Chopin)	NPNRU
Valence Centre	Réhabilitation de l'ilot Farnerie - Programmation mixte en cours de définition (séniors, logements libres, commerces, équipements publics) appel à projet Valence 2020 - acte 1	Cœur de ville
Valence Centre	Réhabilitation de l'ilot Le Cardonnel - Programmation mixte en cours de définition (séniors /co-living/mixité de population et services...)	Cœur de ville
Valence Latour Maubourg	Tènement libre Latour Maubourg avec une programmation mixte - Appel à projet Valence 2020 - Acte 2	Cœur de ville
Bourg de Péage	Transformation d'anciens locaux commerciaux en logements	Cœur de ville
Valence Centre	Réhabilitation de l'ilot Chauffour en logements - Appel à projet Valence 2020 - Acte 2	Cœur de ville
Valence Latour Maubourg	Réhabilitation de l'illote Amblard - Appel à projet Valence 2020 - Acte 2	Cœur de ville
Valence Basse Ville	Requalification de l'ancien EHPAD	Cœur de ville
Bourg de Péage	Démolition de friches en cœur de ville	Cœur de ville

## III.2 METTRE EN VALEUR L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

Prolongement extérieur du logement, l'espace public est le point de contact avec l'urbain, de découverte et de compréhension de la ville. Il est aussi le lieu de croisement, de pause et de rencontre avec les autres, au fil de la journée et de la nuit. Aménagé par la collectivité il prend vie par les usages et par son appropriation citoyenne.

Conscientes des enjeux urbains et humains autour des espaces publics, les villes ont ouvert une nouvelle façon de concevoir et de gérer les espaces publics pour une agglomération accueillante, agréable et vivante au quotidien.

Les objectifs fixés se déclinent en termes de confort, de souplesse dans les usages et d'adaptations aux divers contextes urbains, d'économie de coût et d'espace.

### III.2.1 Requalifier les espaces et redéfinir les usages

Les facteurs de résidentialité réduits dans les cœurs de ville, sont notamment liés à l'absence d'espaces de pauses dans la construction urbaine qu'il s'agisse de parc, jardins... Ainsi qu'à une dégradation de la qualité du patrimoine bâti des hyper-centres...

A titre d'exemple, l'enquête de satisfaction réalisée sur Valence en septembre 2017 fait apparaître comme premier motif d'insatisfaction l'absence d'espaces de jeux pour enfants. Les visiteurs ayant une image négative de centre-ville de Romans pointent quant à eux le manque d'espaces verts et d'ambiance comme un des premiers motifs d'insatisfaction...


Les villes ont donc choisi de s'engager dans un processus permettant de mettre les espaces publics en valeur et en adéquation avec les besoins des usagers en favorisant l'appropriation des espaces et en requalifiant les cœurs de quartiers, villes et villages.

La conception des projets de réaménagement obéissent à trois objectifs :

- Ponctuer l'espace public de lieux de pause destinés à promouvoir la rencontre et le lien social et à favoriser les déplacements
- Libérer l'espace public
- Concevoir des lieux capables d'évoluer pour que les usages puissent changer dans le temps

La requalification des espaces publics est, pour les deux cœurs urbains du territoire, le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie et influe directement sur l'évolution de l'habitat ou la revitalisation des commerces.

En découlent des changements d'usages et de pratiques qui tendent à plus de rencontres, plus d'animation, plus de convivialité... Les restructurations ou les requalifications des Places présentés ci-après ont donc toutes cet objectif d'amélioration de la perception du cadre de vie et des pratiques qui s'y déroulent qu'il s'agisse des habitants ou des visiteurs.



Agir sur les espaces publics du centre-bourg est également un enjeu pour l'attractivité et un levier pour aborder la transition énergétique et écologique qui préoccupe le territoire notamment en agissant directement sur la diminution des îlots de chaleur qui dégradent la qualité de vie en hyper-centre.

En plus des préoccupations environnementales, ces requalifications tiennent également compte des contraintes de gestion dès la phase de conception afin de maintenir les capacités d'intervention sur l'ensemble du pôle urbain sans faire de sectorisation.

### III.2.2 Faciliter la mise en valeur des formes urbaines et du patrimoine

Afin de rendre plus attractifs les centres, de créer une « envie de découverte », la mise en valeur de l'espace public est un des éléments identifiés par les villes comme un facteur clef de succès. Ces espaces publics sont avant tout des lieux d'intensité urbaine qui ont pour vocation à rassembler les habitants, attirer les visiteurs, contribuer au rayonnement... Mais les lieux du commerce, de transit, de détente et de rencontres composent aussi de fait l'espace public.

Les villes s'engagent donc sur des actions visant l'amélioration de ces espaces, le soutien des initiatives privées contribuant à améliorer l'ambiance des centres-villes, le renforcement de la scénarisation des parcours pour une pratique urbaine plus conviviale.

L'ambition est à la fois de redonner une fonction de convivialité, mais également de positionner les centres comme une vitrine du territoire notamment pour favoriser le tourisme commercial qui, sur le cœur urbain roman-péageois par exemple, est historiquement un moteur de l'activité économique.

L'apport de l'activité touristique, dès lors qu'on retire la clientèle de Marques Avenues sur l'ensemble de l'agglomération ne représente que 2.7 % du chiffre d'affaire total du territoire. Pourtant le potentiel touristique est considérable, à titre d'exemple Marques Avenues attire plus de 1.8 millions de visiteurs mais ces flux ne génèrent pas ou peu d'interactions avec le cœur historique malgré sa dimension patrimoniale forte.

Pour améliorer ces échanges et inviter les touristes à déambuler et consommer dans les centres villes un ensemble de mesures ont été imaginées portant sur les cheminements, la scénarisation des lieux, la prise en compte des usages différenciés selon les âges du public... La conjugaison de ces mesures permettrait de créer les conditions indispensables à l'amélioration de la fréquentation des pôles urbains.

La réalisation de l'ensemble de ces actions permettront de créer une nouvelle « ambiance de centre-ville » qui selon les études des stratégies d'activité menées sur Valence et Romans, sont un des facteurs principaux de la baisse des flux dans les centres. En mélangeant des actions de moyen terme telle que la réfection des façades, des actions de plus court terme sur les vitrines commerçantes, et des actions de long terme tels que les aménagements ou la



restauration d'espaces publics et bâtiments patrimoniaux, les villes mettent en place sur leurs centres un processus d'amélioration continue favorisant l'adaptation aux évolutions.

Au-delà des interventions prévues sur leur propre domaine, les collectivités proposent également des mesures incitatives pour que le secteur privé contribue sur son parc à cette mise en valeur du patrimoine. Ces mesures couplées à l'accompagnement par la maison de l'habitat permettront également d'agir sur les performances énergétiques des bâtiments et donc les conditions de vie des habitants des centres villes

### III.2.3 Synthèse des actions prévues

Un ensemble d'actions sont prévues afin de créer de nouvelles dynamiques sur le territoire et favoriser sa revitalisation :

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE		
Secteur	Projet	Programme
<b>Requalifier les espaces et redéfinir les usages</b>		
Valence Centre-ville	Végétalisation des rues commerçantes et places publiques	Cœur de Ville
Valence Latour Maubourg	Travaux de requalification de la place d'armes et chemin de rondes - site Latour Maubourg	Cœur de Ville
Romans centre	Etude pour la requalification de la place Jean Jaurès du rond-point de l'Europe au rond-point Deval	Cœur de ville
Valence Centre-ville	Travaux de requalification des abords de la place Manouchian	Cœur de Ville
Valence Centre-ville	Restructuration Place Huguenel	Cœur de Ville
Valence Polygone	Aménagement du secteur Place Dunkerque/avenue Georges Clémenceau	NPNRU
Bourg de Péage	Réfection des espaces publics de centre-ville	Cœur de ville
Romans centre	Requalification des places, des liaisons au centre-ville, revalorisation des quais et reprise des entrées de ville	NPNRU
Romans centre	Réaménagement de l'entrée Nord du centre-ville : parvis de la gare, optimisation chaussée circulée, élargissement trottoirs rive Sud, revalorisation des circulations piétonnes et vélo.	Cœur de Ville
Valence Centre-ville	Réhabilitation de la rue Vernoux, Madier de montjau, Grande rue et Emile Augier	Cœur de Ville
Romans centre	Aménagement du parc Saint-Romain et découverte de la Savasse	NPNRU
<b>Faciliter la mise en valeur des formes urbaines et du patrimoine</b>		
Valence Centre-ville	Rénovation de la Maison des Têtes (Extension du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine - Ouverture d'un lieu d'exposition permanent sur Bonaparte)	Cœur de Ville
Romans centre	Réalisation d'un parcours de fresques monumentales	Cœur de ville
Romans centre	Restauration de la Tour Jacquemart et réaménagement de son parvis	Cœur de ville

Romans centre	Réaménagement du boulevard Voltaire en accompagnement d'un projet privé	Cœur de ville
Romans centre	Phase 1 de la Redynamisation de l'Espace Visitation / Musée international de la chaussure : cheminement et signalétique du site	Cœur de ville
Romans centre	Phase 2 de la Redynamisation de l'Espace Visitation / Musée international de la chaussure : développement d'une nouvelle offre de services	Cœur de ville
Valence Centre-ville	Poursuivre la mise en place du fond d'aide incitatif destiné aux propriétaires	Cœur de Ville
Romans centre	Sensibiliser les propriétaires à la valeur patrimoniale de leurs immeubles	OPAH-RU
Romans centre	Réaménagement et scénographie des voiries du parcours marchand prioritaire	Cœur de ville
Bourg de Péage	Incitation à la rénovation des vitrines	Coeur de ville

### III.3 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Renforcer l'activité commerciale nécessite de créer un centre ouvert avec une mixité de pratiques permettant de générer un mouvement perpétuel de ses usagers au cours de la journée.


Pour garantir ce mouvement, il convient d'améliorer les usages du centre-ville : l'usage commercial parfois mal adapté aux mutations qui se sont opérées chez les consommateurs ; l'usage économique au travers des activités tertiaires ; l'animation et l'ambiance des centres qui invitent à une expérience singulière et attractive dans un espace sûr.

#### III.3.1 Conforter et améliorer la fonction commerciale

Un des enjeux communs aux stratégies de développement des villes du territoire pour renforcer leur fonction commerciale consiste à réduire le périmètre des parcours marchands tout en les densifiant.

#### Développer l'offre commerciale

La fonction commerciale joue un rôle prépondérant dans l'attractivité des quartiers et des communes, par son rôle social et son impact sur la physionomie des lieux de la vie quotidienne : de fait, le réseau des centres de communes organise une véritable armature structurant l'agglomération.



Par ailleurs, le développement des implantations commerciales en périphérie peut générer des dysfonctionnements urbains lorsqu'il est insuffisamment encadré : déclin des quartiers centraux et fragilisation de l'organisation multipolaire de la ville traditionnelle d'une part, accroissement des déplacements induits par les comportements de la grande consommation et des nuisances associées d'autre part, difficulté de cohabitation et d'insertion avec les activités ou les tissus urbains voisins enfin.

Afin de renforcer les centralités de l'agglomération, afin également d'assurer l'attractivité des quartiers habités, et conformément aux PLU, l'agglomération doit conforter le commerce dans les centres marchands traditionnels, en fonction des différentes échelles de centralité : hypercentre de l'agglomération, centres de villages... Cette volonté de confortation implique de promouvoir une certaine concentration de l'activité commerciale que les orientations d'urbanisme commercial doivent intégrer.

A l'échelle de l'agglomération, l'ambition est de mettre progressivement fin au découpage contreproductif du territoire en zones résidentielles, zones commerciales, zones d'activités, etc., et promouvoir autant que possible la mixité des usages, pour économiser les déplacements et les réseaux, favoriser la mutualisation des espaces.

En favorisant les implantations commerciales et non marchandes dans les centres-villes, centres-bourgs, le territoire s'engage dans le renforcement des pôles de proximité.

Pour favoriser ces implantations commerciales les villes déploient des stratégies d'actions jouant à la fois sur l'accompagnement à l'implantation, *une aide financière sera par exemple mise en place par Bourg de Péage*, l'organisation de l'activité, Valence propose de *créer une office du commerce en centre-ville*, ou encore en jouant sur la régulation des locaux commerciaux et même en s'impliquant dans la vie commerciale de Romans qui fera l'acquisition de locaux stratégiques qu'elle rénovera avant de les louer .

L'enchaînement de ces actions permettra de donner aux cœurs urbains les moyens d'agir « graduellement » sur le développement commercial.


### **Développer une communication de centre-ville**

Les trois centres villes souffrent d'un réel manque d'identité pointé notamment dans les enquêtes réalisées en 2017 par le cabinet Lestoux associés. Ce handicap est peu propice à rendre les centres attractifs à la fois pour l'implantation de nouveaux commerces mais aussi pour la conquête de clientèle.

Les centres urbains ont donc choisi de développer une stratégie marketing avec les commerçants afin de renforcer la conquête de clientèle et d'attirer enseignes et investisseurs. Elle permettrait en effet d'éviter la dispersion et ainsi d'augmenter l'impact des actions menées en empruntant les canaux formels et informels propices à renforcer l'identité du centre-ville.

La communication de centre-ville lancera également une démarche partenariale favorisant la coopération entre les différents acteurs locaux en les conduisant à partager une marque, défendre les valeurs et emblèmes communs au territoire.





Cette stratégie s'inscrit en complément des actions de promotion / attractivité / rayonnement menées aujourd'hui par le service économique de l'Agglomération, l'Office du tourisme qui ont fait la preuve de leur efficacité mais se heurtent aujourd'hui à la concurrence des autres villes et les restrictions financières obligeant à optimiser le modèle pour renforcer la dynamique d'attractivité économique et commerciale.

### **III.3.2 Renforcer la fonction économique des centres**

Les centres villes et villages ont une fonction économique importante qui bénéficie à leur fonction commerciale en drainant des visiteurs occasionnels, à leur fonction résidentielle en favorisant les échanges de population...

#### **Développer une offre de service pour les consommateurs**


Le commerce de centre-ville comme celui de périphérie doit vivre dans un nouveau contexte d'offre supérieure à la demande, exigeant ainsi de nouvelles stratégies de conquête de clientèle. Ainsi, l'innovation pour les centres-villes doit se construire en regardant les consommateurs d'aujourd'hui et les consommateurs de demain en particulier la génération Z ou digital native.

Les unions commerciales ne sont pas en mesure de prendre seules en charge des initiatives numériques collectives. De plus, la part des commerces sous enseigne impacte les besoins en numérique qui sont, en tout ou partie, déjà couverts par les enseignes.

Or, le numérique est bien devenu un moyen d'améliorer l'attractivité des commerces, c'est pourquoi les 3 villes ont pour objectif de renforcer les fonctions d'attractivité nouvelles et non marchande qui constituent un atout supplémentaire pour la fréquentation des centres : Zones wifi sur les centres avec le déploiement en cours du réseau Cigale, bornes de recharge smartphone à travers les Totem digitaux que Valence propose de mettre en place ...

Le numérique constituera un accélérateur pour le commerce à condition que, dans le même temps, le commerce relève les autres défis auxquels il est confronté : évolution sociologique, transition écologique (développement du commerce équitable, des circuits courts...), place croissante des services associés aux activités marchandes, valorisation de « l'expérience client », c'est pourquoi les actions proposées sont une composante essentielle mais indissociable de la stratégie globale du développement économique et commercial ...

#### **Inciter l'implantation des activités tertiaires dans le tissu urbain**



La ville ou le bourg ne peuvent accueillir qu'une partie des entreprises : artisanat, petite production, les activités réalisant production et vente sur place, les bureaux... La localisation des activités affecte les structures urbaines.

Les activités tertiaires en centre permettraient ainsi d'intensifier le nombre d'emplois contribuant à augmenter l'activité commerciale. Aussi les deux aires urbaines proposent de développer une offre tertiaire dans les opérations résidentielles, les réalisations de pôles de commerces et services de proximité. C'est le pari d'une réelle mixité fonctionnelle et urbaine misant sur la valorisation réciproque des hyper-centres et des quartiers tertiaires qui sera mise en œuvre à travers ces actions et provoquera une dynamique vertueuse en rupture avec l'urbanisme de secteur qui isole habitat et travail.

En développant l'offre tertiaire en centre plutôt qu'en zone d'activité périphérique, l'objectif est également pour les collectivités de mutualiser des services collectifs. La concentration des fonctions habitat, commerce et économique peut ainsi permettre d'optimiser les investissements en matière d'infrastructures, notamment de transport, de télécommunication et demain d'énergie locale, ou services.

Le service économique de Valence Romans Agglo a par ailleurs engagé un processus de fluidification du marché de seconde main reposant sur :

- La mise en place d'une veille foncière et immobilière afin de tenir à jour un catalogue des locaux et fonciers disponibles
- La création des conditions d'un dialogue entre la stratégie d'entreprise et la collectivité territoriale notamment à travers TIGA

Ceci doit permettre de susciter une demande en complément d'une politique de l'offre qui s'engagera par exemple sur Bourg de Péage par la création de Tiers-Lieux ou sur Valence par l'appel à projet Valence 2020 sur l'ex-école Perrochon...

### III.3.3 Synthèse des actions prévues

Un ensemble d'actions sont prévues afin de créer de nouvelles dynamiques sur le territoire et favoriser sa revitalisation (les actions les plus matures sont listées en annexe 1) :

## FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Secteur	Projet	Programme
<b>Conforter et améliorer la fonction commerciale</b>		
Romans centre	Etude de faisabilité pour l'installation de halles marchandes en centre-ville	Cœur de ville
Romans centre	Elaboration d'une stratégie autour du devenir du bâtiment Fanal	Cœur de ville
Romans centre	Mise en place de l'aide à l'investissement Commune / Région	Cœur de ville
Romans centre	Développement d'une stratégie de marketing et de communication pour le centre-ville	Cœur de ville
Bourg de Péage	Mise en place d'une aide à l'implantation commerciale	Cœur de ville
Valence Centre-ville	Installation de compteurs piétons en entrées de rue commerçantes stratégiques	Cœur de Ville
Romans Centre	Favoriser la sortie des locaux d'activité vacants	OPAH-RU
Romans centre	Proposer un accueil et une interface aux commerçants et porteurs de projet à travers l'office municipale du commerce	NPNRU
Valence Centre-ville	Création d'un office du commerce en cœur de ville	Cœur de Ville
Romans Centre	Acquisition, rénovation, mise en location de 4 locaux commerciaux stratégiques	PRIR / Cœur de ville
<b>Renforcer la fonction économique des centres</b>		
Romans centre	Implantation d'un laboratoire de fabrication numérique / tiers-lieu dans le centre historique	Cœur de ville
Valence Basse Ville	Ex-Ecole Perrochon (tertiaire avec bar-restaurant au dernier étage) - Appel à projet Valence 2020 - Acte 1	Cœur de Ville
Valence Centre-ville	Développer des espaces de coworking	Cœur de Ville
Bourg de Péage	Création de Tiers-lieux	Cœur de ville
Valence	Créer un site web et une application de centre-ville	Cœur de Ville
Valence Centre-ville	Totem Digitaux	Cœur de Ville
Romans centre	Création d'une digitale académie	Cœur de ville

### III.4 RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS, SERVICES ET A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

En élevant le niveau de la qualité de vie sur son territoire, via la limitation des nuisances comme la favorisation d'activités culturelles, de loisirs ou sportives, l'Agglomération souhaite placer l'attractivité au cœur de son projet de redynamisation.



### III.4.1 Faciliter l'accès aux équipements et services

La présence de commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants en centre-ville, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques.

Les différences d'accessibilité, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. Cela l'est d'autant que souvent, la précarité économique des habitants de l'hyper-centre réduit passablement leur mobilité.

Par ailleurs, l'éloignement des différents services accentue les déplacements, notamment ceux effectués en voiture, sources de rejets atmosphériques.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'accès aux équipements et services a une part importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Favoriser un accès facile aux services pour tous et partout, adapté aux modes de vie, aux usages et aux pratiques de chacun, tel est l'objectif des deux aires urbaines.

Elles ont donc choisi de « rapprocher » les services publics et para publics des centres villes en réimplantant l'école d'art au cœur du centre historique à Romans par exemple, mais aussi en déployant de nouveaux services prioritairement sur le périmètre des centres, avec la création d'une salle d'exposition à la Bourse du Travail à Valence...

Le maintien et le développement des services et notamment de l'offre culturelle polarisante participera à la création de flux sur des espaces stratégiques propices à soutenir l'activité commerciale, enrichir l'offre et plus globalement participera au changement de la physionomie des centres.

L'accessibilité aux services et aux équipements collectifs est un enjeu important pour les personnes âgées dont la position dans le cycle de vie implique parfois une capacité de mobilité plus réduite. Pour autant leur place en hyper-centre est intéressante notamment pour la vitalité commerciale des aires urbaines. La mise en place d'un service public intergénérationnel à Bourg-de-Péage au cœur de l'aire urbaine romans-péageoise est donc un levier économique, social intéressant.

### III.4.2 Améliorer les liaisons entre le centre et les équipements structurants

Les centres villes du territoire manquent de traversées repérables et utilisables par tous permettant de se raccrocher aux équipements structurels (sur les berges de l'Isère à Bourg de Péage, au Parc Jouvét à Valence...).

Sur les différents périmètres un travail important consistant à mettre en valeur ces traversées pour favoriser une mobilité partagée, alternative à la voiture sera engagé. Complétant le resserrement des équipements structurants vers les cœurs urbains, ce maillage est un élément

clef pour faciliter la mobilité des résidents et drainer les flux des extérieurs vers les centres sans accroître la part de la voiture dans les déplacements effectués en cœur de ville.

Les nouveaux équipements réalisés seront implantés au regard de leur liaison possible avec le centre-ville et la redynamisation du cœur urbain qu'ils proposent.

### III.4.3 Synthèse des actions prévues


Les actions prévues sur ces deux axes sont listées ci-après, les actions matures figurent en annexe :

FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS		
Secteur	Projet	Programme
<b>Faciliter l'accès aux équipements et services</b>		
Valence Centre-ville	Création d'une salle d'exposition polyvalente orientée vers les artistes locaux (rénovation/extension de la Bourse du Travail)	Cœur de Ville
Valence Latour Maubourg	Médiathèque publique et universitaire sur le pôle de Latour Maubourg	Cœur de Ville
Romans centre	Création d'une médiathèque 3.0	Cœur de ville
Romans centre	Réimplantation de l'école d'art au cœur du centre historique	Cœur de ville
Romans centre	Déplacement du pôle de santé mutualiste	Cœur de ville
Bourg de Péage	Créer un service public intergénérationnel place de la renaissance	Cœur de ville
Valence Centre-ville	Délocalisation du poste de police municipale pour améliorer sa visibilité et améliorer l'accueil du public	Cœur de Ville
<b>Améliorer les liaisons entre le centre et les équipements structurants</b>		
Valence Centre-ville	Faciliter le lien entre le cœur commerçant et le parc Jovet	Cœur de Ville
Valence Basse Ville	Construction d'une cité du gout dans le quartier de la Basse-Ville	Cœur de Ville
Bourg de Péage	Création d'un équipement culturel	Cœur de ville

## III.5 DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS

La tendance actuelle, marquée par l'étalement urbain et les déplacements automobiles en constante augmentation, compromet la fluidité des déplacements et la qualité de vie des habitants du territoire. Il est donc nécessaire de placer la question des déplacements au centre de la stratégie de développement territorial.

L'enjeu des mobilités inscrit au PDU : « répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en respectant un équilibre durable avec l'environnement » guide l'ambition du



territoire : créer les conditions nécessaires pour inciter les habitants à emprunter d'autres modes de déplacements que la voiture...

Pour être stimulante, l'agglomération devra donc adapter ses réseaux de déplacement et ses dispositifs de gestion de la mobilité à la demande croissante de la population, sans pour autant renoncer à ses ambitions en matière de sobriété énergétique et à la qualité urbaine de ses villes centres. Ceci implique de créer sur les centres-villes les conditions nécessaires à la transformation des usages...

### **III.5.1 Renforcer l'utilisation des modes actifs de déplacement**

L'objectif est ici de faciliter la circulation sur les centres en assurant un meilleur partage entre les modes de déplacement et en facilitant par une signalétique lisible une meilleure compréhension des circulations.

Une action concertée entre l'ensemble des partenaires concernés et portant sur l'intégralité de la chaîne de déplacement est déjà mise en œuvre par Valence Romans Déplacements pour que toutes les fonctions associées à un déplacement en transport collectif combiné à la marche à pied et au vélo (circulation, stationnement, attente...) soient prises en compte.

#### **Rendre le centre plus accessible pour de nouveaux types de clients**


Les aménagements en faveur des modes actifs peuvent prendre plusieurs formes :

- L'équipement en stationnements vélos (sécurisés ou non)
- L'aménagement ou l'amélioration des cheminements piétonniers,
- Le développement d'indications en matière de temps de marche à pied entre différents points d'attraction et des arrêts de transports collectifs,

L'ambition du territoire est de mieux guider l'utilisateur dans son parcours marchand et lui proposer un itinéraire attractif et sécurisé. Il s'agira donc de développer les aménagements en faveur du piéton, l'agrément et le confort des cheminements... Mais également d'attirer de nouveaux visiteurs vers les centres. Ainsi des projets indissociables de la réalisation des cheminements piétons sont proposés en fonction du dessin de ces aménagements. C'est le cas par exemple de la mise en place d'espaces d'accueil des camping-cars sur le pôle romano-péageois en proximité du centre. Cette clientèle en pleine expansion et présentant un pouvoir d'achat intéressant est souvent reléguée en extérieur, ce qui ne l'incite pas à visiter les villes où elle transite.

Pour inciter les visiteurs à parcourir le centre sans leur véhicule, la théâtralisation et la dynamisation du parcours marchand seront enfin des axes privilégiés notamment sur Valence. En effet, en créant un parcours cohérent, la ville souhaite donner un spectacle sans cesse





renouvelé aux visiteurs, les incitant ainsi à effectuer l'ensemble du parcours. Cela devrait permettre de faire découvrir à de nouveaux clients des commerces vers lesquels ils ne se dirigent pas aujourd'hui.

### **Développer l'usage du vélo**

Les liaisons en mode doux entre les quartiers, l'espace urbain et péri-urbain et avec les espaces naturels ont également été identifiées comme un axe fort qui sera travaillé en partenariat avec l'autorité organisatrice des transports Valence Romans Déplacements et donnera lieu à des aménagements spécifiques comme l'aménagement de la Vélo Route Voie Verte V63...

Certains espaces de stationnement sont susceptibles d'accueillir des vélos pour une durée assez longue, voire de nuit. La protection contre le vol et contre les intempéries doit donc être envisagée.

Ces stationnements sécurisés pourraient prendre la forme de consignes individuelles, notamment dans les parcs relais et les aires de covoiturage, de consignes collectives, ou d'appuis-vélos couverts abrités de la pluie.


Favoriser l'usage du vélo nécessite également d'adapter l'offre à l'attente des usagers, c'est pourquoi le vélo libre-service électrique ainsi que de nouveaux services liés à l'utilisation du vélo seront également déployés. Le PDU pointe ainsi la sécurisation du stationnement des vélos comme un enjeu dans le développement des modes doux notamment au regard de la croissance des vélos à assistance électrique plus onéreux que les vélos traditionnels....

### **Conforter et développer le réseau de transports collectifs**

Les résultats de l'enquête menée par Valence Romans Déplacements soulignent les bonnes performances enregistrées par les transports collectifs sur le territoire.

Le réseau poursuit son évolution vers le déploiement de matériels roulants moins impactants pour l'environnement avec la mise en service début 2019 du bus électrique sur la ligne la plus structurante du territoire. Ce déploiement, qui a un impact direct sur la qualité de vie au sein des villes, sera renforcé.

Point de liaison privilégié entre les deux cœurs urbains et la gare TGV, le réseau de bus représente un enjeu fort dans le développement du territoire et les interactions entre ses différents pôles. Au regard de la maturité de son réseau, le temps de transport est devenu un des principaux axes d'amélioration de la fréquentation des transports en commun. Les villes ont donc choisi de travailler sur les conditions de circulation de bus (couloirs...) pour optimiser leur vitesse commerciale (problème de congestion) par la réalisation de plusieurs types d'aménagement de voirie (site propre ponctuel ou continu, aménagements spécifiques à l'approche d'un carrefour à feux, ...). Ces aménagements sont intégrés aux différents



aménagements proposés tels que le boulevard Jean Jaurès à Romans, Latour-Maubourg à Valence...

Les acteurs du territoire ont d'ores et déjà réalisé des aménagements en matière d'amélioration des conditions de circulation des transports collectifs (boulevards de Valence, sites propres bus ponctuels à Valence et Romans). Il s'agit de s'inscrire dans cette dynamique et de la développer en réalisant deux axes de bus à haut niveau de service :

- Valence Sud - Valence Le Plan (section gare routière de Valence – parc relais Valence 2)
- Valence Gare routière - Romans Est (Zone commerciale des Couleures – Gare TGV de Rovaltain - Bourg de Péage gare multimodale de Romans.)

### III.5.2 Repenser l'accès au centre-ville

Pour garantir de bonnes conditions d'accueil pour tous les modes d'accès, le développement et le confortement des pôles multimodaux du territoire de manière coordonnée entre tous les acteurs concernés, visera à faciliter l'accès aux services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle et aux correspondances entre les modes au niveau des lieux d'intermodalité sur le territoire.

Il s'agira donc par des actions d'aménagement et/ou de développement de services aux usagers d'améliorer les conditions permettant le développement et le confortement de pratiques intermodales.


#### Organiser la relation entre le développement de l'urbain et les déplacements

Les pôles d'échanges multimodaux sont travaillés dans le cadre du plan local de stationnement de l'ensemble des projets urbains afin de favoriser la rotation des utilisateurs tout en facilitant la vie des riverains.

Les villes et Valence Romans Déplacements ont réalisé un important travail sur les lieux d'intermodalité :

- Les gares de Valence-ville, Valence TGV à Rovaltain et Romans-sur-Isère, à la fois gares ferroviaires et gares routières ;
- Les pôles bus de Valence et de Romans-sur-Isère, situés respectivement sur les boulevards (Valence) et la place Jean-Jaurès (Romans), qui constituent le cœur du réseau Citéa.

Sur ces cinq sites, la desserte par les transports collectifs, le stationnement de différents types de véhicules (voitures mais aussi vélos...), l'accès à pied ou à vélo, l'information dédiée aux



voyageurs ou encore les modalités d'accueil et de renseignement des voyageurs sont combinés. Ces actions seront prolongées pour drainer les flux de population vers les parcours marchands (exemple : mise en place de signalétique piétonne...).

Afin de réduire les distances psychologiques, les liaisons piétonnes entre les espaces de stationnement ou de loisirs en direction des cœurs commerçants seront également travaillés sur l'ensemble des aménagements afin d'orienter les visiteurs vers le centre urbain. A titre d'exemple l'ouverture du parc des expositions sera déplacée pour se faire en direction des boulevards de Valence, l'implantation de la Halte fluviale a été choisie au regard de sa liaison avec le Parc Jovet et le centre-ville...

Par ailleurs afin de faciliter les déplacements au sein du cœur urbain romano-péageois et de travailler sur de nouvelles liaisons en site propre, le territoire souhaite améliorer le franchissement de l'Isère. Cela permettrait en effet de fluidifier les flux et d'améliorer le cadre de vie en hyper-centre.

### **Agir sur le stationnement**

Le NPNRU sur le centre ancien de Romans met en évidence la nécessité d'organiser les circulations et le stationnement pour renforcer la qualité du centre-ville. Cet objectif, partagé par les 3 villes, conduira donc à l'élargissement de cette action sur le périmètre valentinois et péageois. En effet, une bonne gestion du stationnement est un facteur essentiel pour maîtriser le développement de la voiture.

En cohérence avec le développement des pratiques intermodales et une meilleure articulation de l'ensemble de l'offre de mobilité, le PDU fait du stationnement l'un des facteurs clés de la réussite des politiques de mobilité du territoire, que ce soit par un meilleur usage de l'offre existante ou le développement de nouvelles offres spécifiques. L'ambition des politiques de stationnement est bien de disposer d'un levier du report modal.

Sur Valence, Romans-Sur-Isère et Bourg de Péage, l'offre de stationnement comprend des capacités abondantes sur voirie comme l'indique l'étude réalisée pour le PDU de Valence Romans Déplacements. Pour libérer l'espace public, les villes sont donc amenées à renforcer leur politique du stationnement.

Cette politique vise une meilleure intégration dans des logiques de circulation utilisant l'intermodalité mais aussi une nouvelle intégration de l'offre de stationnement au regard des différents besoins tout en garantissant un bon niveau de prestation.

Les poches de stationnement proposées s'appuient donc sur un double objectif : améliorer la capacité pour réduire les stationnements sur voiries, et s'appuyer sur des espaces de stationnement existants.



Le traitement de ces espaces veillera à éviter que les visiteurs ne soient amenés à reprendre leur véhicule pour assurer une liaison dans le parcours marchand.

L'un des volets essentiels de ces aménagements portera sur le développement des modes doux avec la mise en œuvre d'espaces végétalisés et piétonnés pour assurer la dernière liaison vers le parcours marchand. C'est au regard de cette ambition qu'une attention toute particulière sera apportée aux abords des places qui doivent inviter le visiteur à la déambulation.

### III.5.3 Synthèse des actions prévues

Parce qu'elle contribue à la vitalité et à l'attractivité du territoire, la mobilité est un volet à part entière de la présente convention. Si les premières actions ont été listées ci-dessous, ce volet sera amené à être enrichi par avenant, notamment à l'issue des études menées par Valence Romans Déplacements.

DEVELOPPER L'ACCESIBILITE LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS		
Secteur	Projet	Programme
<b>Renforcer l'utilisation des modes actifs de déplacements</b>		
Valence centre	Mettre en place une signalétique piétonne et l'identification du parcours marchand	Cœur de Ville
Valence centre	Théâtraliser et dynamiser le parcours marchand	Cœur de Ville
Valence centre	Travaux et mise en service de lignes de bus électriques	Cœur de Ville
Romans centre	Création d'une aire de services de camping-car en centre-ville	Cœur de ville
Valence centre	Installation d'une nouvelle consigne à vélo sécurisé - place Manouchian	Cœur de Ville
Romans centre	Aménagement et développement de la Vélo Route Voie Verte V63	Cœur de ville
Bourg de Péage	Développer les stations libre-service	Cœur de ville
Valence centre	Développement de station de vélos en libre-service Libelo	Cœur de Ville
<b>Repenser l'accès au centre-ville</b>		
Valence centre	Halte fluviale	Cœur de Ville
Valence Polygone	Futur Palais des Congrès : Requalification des voies d'entrée de centre-ville	Cœur de Ville
Romans centre	Création d'une nouvelle offre de stationnement au Nord de la place Jean Jaurès	Cœur de ville
Valence centre	Créer une poche de stationnement sur la place Manouchian + abords	Cœur de Ville
Valence Latour Maubourg	Créer une poche de stationnement sur la place La Tour Maubourg en accès immédiat au centre-ville	Cœur de Ville
Valence centre	Etude Zone à Faible Emission et mise en œuvre	Hors programme
Romans - Bourg de Péage	Réalisation d'un 4 <sup>ème</sup> pont	Hors Programme

Les actions matures de ce volet sont listées en annexe 1.

## IV. LES MODALITES D'INTERVENTION PROPOSEES

---

### IV.1 FINANCEMENT DE L'OPERATION ET DUREE DE LA CONVENTION

Le présent document donne une orientation à dix ans (2029) et définit des actions à 5 ans (2024) avec une révision à mi-parcours (2022).

L'ambition financière de l'ORT et son calendrier dépendent bien évidemment des objectifs de résultats qui seront choisis, ainsi que de la capacité des maîtres d'ouvrage et des cofinanceurs à porter véritablement l'ensemble des actions.

Volume des coûts et calendrier sont deux notions complètement imbriquées : un étalement dans le temps de la réalisation permet de s'adapter aux capacités financières mobilisables.

De plus, plusieurs types d'actions sont parfois possibles pour atteindre un même objectif de résultat. Ces choix relèvent des stratégies thématiques qui ne sont, à ce stade, pas toutes arrêtées et qui le seront dans le cadre des contractualisations évoquées précédemment.

Les montants indiqués à ce stade sont approximatifs et recouvrent le panel d'actions recensées à ce jour.


Les volumes financiers qui sont indiqués ne visent qu'à donner un ordre de grandeur général permettant d'apprécier l'ambition financière de l'opération de revitalisation du territoire.

Le financement de l'ORT s'appuie sur les dispositifs existants des programmes Actions Cœur de ville et OPAH-RU.

### IV.2 PILOTAGE ET ANIMATION

#### IV.2.1 Coordination, direction générale

Un comité de suivi de l'ORT est constitué. Il se compose du Préfet, du Président de l'agglomération, des Maires de Valence, de Romans et de Bourg de Péage et de ceux dont



la commune pourrait être concernée par la mise en œuvre d'une action prévue dans le dispositif ORT.

Ce comité de suivi se réunit à l'initiative du Président de Valence Romans Agglo mais peut être aussi réuni à la demande d'un autre de ses membres.

Le comité de suivi veille à la pertinence et à la cohérence d'ensemble de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Il garantit la visibilité de l'action menée et veille à la pérennité des actions mises en œuvre. Il impulse une politique de concertation avec l'ensemble des acteurs. Il définit les objectifs de résultats, suit l'avancement des différents thèmes, évalue les actions menées (résultats obtenus, moyens mis en œuvre, pertinence des objectifs de résultats au regard des objectifs stratégiques). Il communique sur ces aspects généraux et encourage la communication sur les actions du dispositif par les différents partenaires.

#### **IV.2.2 Pilotage thématique :**


La réussite de l'ORT, dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre actuelle et future, repose sur la capacité des acteurs à coordonner leurs décisions et à maintenir les conditions d'une mobilisation forte et réactive dans la suite des dispositifs contractuels préexistants.

L'élaboration et la mise en œuvre des actions relevant de chacun des thèmes spécifiques nécessitent une organisation particulière qui comprend un pilotage politique local, des groupes de travail techniques chargés d'élaborer les propositions de décisions et qui s'appuie sur un réseau de partenaires permettant d'assurer la liaison entre le comité directeur et les préoccupations de terrain.

Au niveau de l'Agglomération, la cohérence des décisions est assurée par une organisation spécifique de ses services autour du Directeur Général des Services ou de son représentant, s'appuyant sur un pôle technique de compétences rassemblant à minima l'habitat, l'économie, la mobilité.

Il est proposé que l'EPCI et les communes s'organisent pour mettre en œuvre conjointement les actions de l'ORT selon les secteurs géographiques suivants :

- Un comité de pilotage placé sous la présidence valentinoise pour le zonage correspondant aux dispositifs préexistants d'Action cœur de ville et OPAH-RU Valence
- Un comité de pilotage placé sous la présidence romanaise pour le zonage correspondant aux dispositifs préexistants d'Action cœur de ville et OPAH-RU Romans
- Un comité de pilotage placé sous la présidence péageoise pour le zonage correspondant aux dispositifs préexistants d'Action cœur de ville



Ces comités de pilotage seront composés comme suit :

### **Valence :**

Le Comité de projet est présidé par Monsieur Nicolas DARAGON, Maire de Valence, et Président de Valence Romans Agglomération.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Les autres participants : Valence Romans Agglomération, Valence Romans Aménagement, Valence Romans Habitat, Valence Romans Tourisme, Valence Romans Déplacement, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des Métiers et de l'artisanat, L'architecte des Bâtiments de France, le CAUE, EPORA, SCoT, Les associations de commerçants de Valence, Le comité de quartier du centre-ville.

### **Romans :**

Le Comité de projet est présidé par Mme Marie-Hélène THORAVAL, maire de Romans-sur-Isère, 1ère vice-présidente de Valence Romans agglomération.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs (CDC, Action logement, Anah, Anru, Conseil régional, Conseil départemental, Epورا) ainsi que les Partenaires Locaux (Valence Romans Habitat, ABF, Valence Romans tourisme, Valence Romans déplacement, chambres consulaires) y sont représentés.


Des partenaires privés pourront y participer selon l'ordre du jour.

### **Bourg de Péage :**

Le comité de pilotage de Bourg de Péage sera présidé par Nathalie NIESON, maire de Bourg de Péage, en association directe avec Valence Romans Agglo.

Le Maire associera l'adjointe chargée de l'urbanisme, l'adjoint chargé des travaux, de la sécurité publique et de la prévention, de l'adjointe chargée de l'action sociale, des solidarités et du logement, et le conseiller municipal délégué au développement économique, au commerce et à l'artisanat.





Le comité de pilotage sera également composé des instances partenaires selon les sujets abordés : les services de l'Etat représentés par Monsieur le Préfet, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Drôme dès lors que les actions de Bourg de Péage sont intégrées dans l'accompagnement de la Région et du Département, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que le cas échéant, Action Logement, Valence Romans Déplacements, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Syndicat du SCoT, les bailleurs sociaux et les promoteurs privés.

#### **IV.2.3 Participation citoyenne :**

La reconnexion du citoyen au territoire est au cœur de l'innovation globale du projet de territoire. Il est donc tout à fait essentiel que cette reconnexion se traduise à tous les niveaux et notamment à celui de la gouvernance. En effet, le citoyen aspire à être davantage intégré dans les processus de prise de décision tant à l'échelon local que national ou européen.

Les citoyens seront donc intégrés dans les équipes d'animation selon des modalités restant à définir. Ils seront intégrés dans les comités de pilotage par l'intermédiaire du Conseil de Développement mis en place à l'échelle du Grand Rovaltain.


### **IV.3 METHODE D'EVALUATION**

Le protocole d'évaluation à mettre en place doit être conforme à l'état d'esprit général et se veut donc collaboratif, pour partie expérimental, tout en garantissant une évaluation objective des effets directs, indirects et induits de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Il s'appuiera sur deux pratiques complémentaires :

- Evaluation experte reposant sur la création d'indicateurs spécifiques et la constitution d'un observatoire de suivi du projet,
- Auto-évaluation des porteurs de projet au travers des comités de pilotage.

Le suivi et l'évaluation ont pour objectifs de :

- Disposer d'un outil d'aide au pilotage de l'ORT
- Permettre la coordination de l'ensemble des actions
- Rendre compte au niveau financier de l'engagement de l'ensemble des partenaires
- Informer sur l'avancement et les principales réalisations
- Faciliter la mobilisation des différents acteurs pour la réussite de l'ORT



Ce suivi suppose de structurer la production et la mise à disposition des données. Il s'agit aussi de concevoir et de mettre en place plusieurs tableaux de bord : e tableau de bord au service du comité directeur, permettra le suivi des objectifs de résultats et des moyens consacrés aux différents thèmes et actions. Il sera complété de tableaux de bord thématiques constitués sur la base des fiches actions et identifiant les objectifs et les indicateurs pertinents.

Une évaluation formelle au bout de cinq ans de la validité des méthodes et de l'efficacité des actions permettra de réorienter éventuellement les actions. Cette évaluation se fera au regard d'objectifs de résultats que seront fixés par le comité directeur de suivi. Les objectifs de résultats définis devront être ambitieux mais toutefois réalistes : une démarche itérative entre les objectifs de résultats retenus définissant les bénéfices visés et les coûts en résultant est nécessaire.

Ces objectifs se veulent intégrateurs et s'apprécient par rapport à la situation de 2019. L'année 2020 sera consacrée à la définition précise de l'état 2019 et des indicateurs.

# ANNEXE 1 : Détail des opérations matures

## ENJEU 1 : CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES PROPRIETAIRES (Bourg de Péage - Romans hors OPAH-RU - Valence hors OPAH-RU)	
<b>OBJECTIFS</b>	Générer des réhabilitations du parc privé pour lutter contre la précarité énergétique, améliorer l'attractivité du parc existant, résorber la vacance Accroître l'offre de logements abordables peu énergivores, en s'appuyant sur le conventionnement du parc privé Accompagner la rénovation des copropriétés qui s'engagent sur une rénovation complète et performante
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah Propriétaires bailleurs s/r de conventionnement
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	54 communes de l'Agglo - hors périmètre OPAH
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2018 - 2023
<b>COUTS</b>	Ingénierie : 150 000 € /an Aides aux travaux de l'Agglo : 3,8M€ sur la durée du PLH
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat, les aides sont abondées par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Anah (programme Habiter Mieux)</li> <li>• la Région Auvergne Rhône-Alpes (Bonus de Performance Energétique)</li> <li>• Le Conseil Départemental de la Drôme</li> <li>• Les communes de Valence et Bourg-de-Péage</li> </ul>
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Accompagnement des ménages par un opérateur (Soliha Drôme) dans le cadre de la Maison de l'Habitat

RENOVATION DES FAÇADES DU CENTRE-VILLE (BOURG DE PEAGE)	
<b>OBJECTIFS</b>	Inciter la reprise des façades en lien avec les enjeux de requalification de l'espace public
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétés en diffus – Dispositif incitatif
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Bourg de Péage – Centre Ancien
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2022
<b>COUTS</b>	30 000 €/ an
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage

<b>RESORBER L'HABITAT INDIGNE (Bourg de Péage – Romans hors OPAH-RU – Valence hors OPAH-RU)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Traiter les situations d'habitat indigne pour les propriétaires occupants et les logements locatifs par une veille et un accompagnement à la réalisation de travaux
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Conseil Départemental de la Drôme
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	tous
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Ensemble des communes du Département hors périmètre OPAH
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2018 - 2021
<b>COUTS</b>	20 000 € / an mobilisés par l'Agglo pour les sorties d'insalubrité de logements de propriétaires occupants (aide aux travaux)
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Ingénierie prise en charge par le Département, l'Anah et la CAF dans le cadre du PDALHPD.
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Accompagnement des ménages par un opérateur (Soliha Drôme)

<b>REHABILITATION DES LOGEMENTS SOCIAUX (Valence)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Requalifier le parc ancien de VRH où la vacance est la plus forte Améliorer la qualité et le confort des logements sociaux en conduisant une rénovation BBC Réduire la facture énergétique des locataires du parc social
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Habitat
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Valence Romans Habitat
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	180 logements sociaux au Polygone : 120 logements Mermoz Guynemer + 60 logements Colibri
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 - 2020
<b>COUTS</b>	5 040 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	900 000 € de subvention Agglo
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Valence Romans Habitat

<b>REHABILITATION DES LOGEMENTS SOCIAUX (Romans)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Requalifier le parc ancien de VRH où la vacance est la plus forte Améliorer la qualité et le confort des logements sociaux en conduisant une rénovation BBC (s/r de faisabilité technique) Réduire la facture énergétique des locataires du parc social
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Habitat
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Valence Romans Habitat
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	222 logements du Centre ancien de Romans
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 - 2023
<b>COUTS</b>	3 761 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	580 000 € de subvention Agglo
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Valence Romans Habitat



<b>SUIVI ET ANIMATION DES COPROPRIETES EN DIFFICULTE (Valence )</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Accompagner les copropriétés en voie de fragilisation pour assainir la situation financière, structurer les instances et les accompagner dans une démarche patrimoniale
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	5 Copropriétés du centre-ville identifiées dans le cadre du diagnostic POPAC
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	8 à 20, Boulevard Vauban (4 copropriétés) 4, côte des Chapeliers
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 - 2020
<b>COUTS</b>	37 200 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	15 500 Anah - 7 700 € Caisse des Dépôts
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Suivi animation du dispositif par un opérateur (Soliha Drôme)

<b>AIDE A L'ACQUISITION ET LA RENOVATION DES LOGEMENTS DES CENTRES ANCIENS (VALENCE, ROMANS, BOURG DE PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser l'accès à la propriété sur les centres anciens, tant pour faire revenir les familles aux revenus intermédiaires dans les centres que pour revaloriser le parc de logements vacants et dégradés
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ménages aux revenus intermédiaires qui achètent un bien pour l'occuper en résidence principale
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Sous-secteur de l'ORT à forte concentration de locataires, de logements vacants et dégradés
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 – 2023 (durée du PLH)
<b>COUTS</b>	850 000 € (couts intégrés aux OPAH-RU)
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Subvention Agglo
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Suivi animation du dispositif par un opérateur : Soliha Drôme à Romans et Bourg de Péage (ADIL à Valence en attendant l'opérateur OPAH)

<b>OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU CENTRE HISTORIQUE DE ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Réhabiliter prioritairement les 8 îlots urbains et les 50 immeubles les plus dégradés, pour renverser l'effet de dépréciation sur l'ensemble du centre historique et pour favoriser l'arrivée de nouveaux ménages. Objectif de rénovation de 320 logements, dont 80 en copropriétés bénéficiant d'une aide au syndicat.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétaires occupants sous plafond de revenu du PTZ, propriétaires bailleurs et investisseurs s/r de conventionnement, copropriétés dégradés
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Sous-secteur de l'ORT à forte concentration de logements vacants et dégradés (centre historique de Romans)
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 – 2023 (5 ans)
<b>COUTS</b>	Total : 9 392 000 € Dont investissement : 7 892 000 € Dont animation : 1 500 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Anah : 5 365 000 € + 625 000 € Agglo : 1 500 000 € + 375 000 € Département26 : 680 000 € Caisse des Dépôts et Consignation : 375 000 € Ville de Romans : 88 000 €
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Convention OPAH-RU Suivi animation du dispositif par un opérateur (Soliha Drôme)

<b>OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU CENTRE-VILLE DE VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Réhabiliter les immeubles les plus dégradés (potentiellement 16 îlots), pour renverser l'effet de dépréciation qu'ils contribuent à diffuser sur l'ensemble du centre et pour favoriser l'arrivée de nouveaux ménages. Objectifs de rénovation à définir avec précision dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle, conduite de septembre 2019 à juillet 2020.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétaires occupants sous plafond de revenu du PTZ, propriétaires bailleurs et investisseurs s/r de conventionnement, copropriétés dégradés
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Sous-secteur de l'ORT à forte concentration de logements vacants et dégradés (à définir)
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2021 – 2025 (5 ans)
<b>COUTS</b>	A définir précisément (Investissement, à minima : 7 00 000 € + animation, à minima : 1 500 000 €)
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Partenaires financiers : Anah, Agglo, Département, Caisse des Dépôts et Consignation, Ville de Valence
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Convention OPAH-RU Suivi animation du dispositif par un opérateur (à définir)

<b>REHABILITATION ET RESIDENTIALISATION DE LA COPROPRIETE SAINT EXUPERY</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer le bâti (performance thermique) par le biais d'une OPAH et traiter les espaces extérieurs (Délimitation espace public/privé, reprise et création de stationnements, espaces verts et paysagement, cheminements)
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Syndicat de copropriétaires
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Copropriétaires
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Copropriété - Quartier du Polygone : Parcelles AD 130 et AD 137
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2021 – 5 ans
<b>COUTS</b>	Réhabilitation : non déterminé Résidentialisation : 1 172 340 € TTC
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	ANRU / VILLE
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Syndic de copropriété

<b>DEMOLITION DE FRICHES EN CŒUR DE VILLE (BOURG DE PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Libérer du foncier afin de permettre la réalisation de nouveaux projets
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Tènement Clapon (rue Andrevon) Tènement « Groupama » (allée de provence)
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2020
<b>COUTS</b>	160 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage

<b>AIDES AU DEFICIT FONCIER EN RENOUVELLEMENT URBAIN (VALENCE, ROMANS, BOURG DE PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Reconquérir les îlots dégradés des centres anciens qui présentent un grand intérêt pour l'attractivité des centralités, mais qui restent complexes à rénover et peu attractifs pour les investisseurs du fait d'un équilibre financier difficile Rendre concurrentiel le foncier en renouvellement urbain vis-à-vis du foncier en extension, en soutenant les équilibres d'opération des investisseurs privés ou publics
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétaires bailleurs, investisseurs privés et bailleurs sociaux
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Ensemble Agglomération, foncier en renouvellement identifié dans le cadre de la convention NPNRU (8 îlots sur le centre historique de Romans) et de conventions avec l'EPORA
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 – 2023 (durée PLH)
<b>COUTS</b>	Total aides à l'équilibre foncier de l'Agglo : 4 800 000 € Dont 8 îlots dégradés du centre historique de Romans dans le cadre du NPNRU : 1 600 000 € Dont autre : à définir
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Partenaires financiers : ANRU, EPORA, Villes
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Conventions opérationnelles ANRU et EPORA

<b>TENEMENT LIBRE "EX-PLEIN CIEL" - PROGRAMMATION MIXTE EN COURS DE DEFINITION : 30 A 35 LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE ET RDC COMMERCIAL OU TERTIAIRE.</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Diversifier les formes et statuts d'habitat dans le quartier du Polygone, en facilitant les trajectoires résidentielles
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Promoteur à identifier
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Valence Romans Habitat (propriétaire actuel du Tènement)
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Tènement Tour Plein Ciel
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	Cession et études 2020 - Travaux 2021 - Livraison 2022
<b>COUTS</b>	Non défini
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Pilotage général du NPNRU / Chef de projet Ville de Valence

<b>REALISATION D'UN PROGRAMME EXEMPLAIRE DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX D'ACTIVITE AU CŒUR DU CENTRE HISTORIQUE DANS LE TENEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Recyclage d'un tènement à forte valeur patrimoniale Attirer de nouvelles typologies de populations dans le centre-historique en diversifiant l'offre de logements / mixer les activités pour accroître l'attractivité du programme
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans – Porteurs de projet privés
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre historique - Place du Chapitre
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 - 2023
<b>COUT DU PROJET</b>	Selon projet
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Anru – Ville de Romans-sur-Isère - Partenariat public / privé – autres partenaires selon projet
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans-sur-Isère

<b>CREATION D'UNE MAISON DES INTERNES (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser l'accueil et le maintien des professions de santé sur le territoire
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2018 -2026
<b>COUT DU PROJET</b>	50 000 € investissement/ 15 000 € annuels en fonctionnement
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Conseil Départemental / Médecins libéraux / Association AMBRE / Bailleur social
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans-Sur-Isère

<b>TRANSFORMATION D'ANCIENS LOCAUX COMMERCIAUX EN LOGEMENTS (BOURG DE PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser la transformation des rez de chaussée sur les secteurs appropriés
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Différents propriétaires privés
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre ancien hors secteur prioritaire au commerce
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 - 2023
<b>COUTS</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage



## ENJEU 2 : METTRE EN VALEUR L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

VEGETALISATION DES RUES COMMERCANTES (VALENCE)	
OBJECTIFS	Améliorer la qualité du cheminement piéton.
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	2020/2021/2022/2023
COUTS	Investissement : 30 000 € / Fonctionnement 200 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	-
CONDUITE OPERATIONNELLE	Direction Espace Public

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES ET CHEMIN DE RONDES – SITE LATOUR MAUBOURG (VALENCE)	
OBJECTIFS	Création d'un parvis végétalisé et d'un mail central paysager. Requalification du chemin de rondes facilitant la circulation.
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Site Latour Maubourg
DUREE ET CALENDRIER	2019/2020
COUTS	3 173 060€
PLAN DE FINANCEMENT	Région - Département
CONDUITE OPERATIONNELLE	Direction Espace Public

ETUDE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN JAURES DU ROND-POINT DE L'EUROPE AU ROND-POINT PAUL DEVAL (ROMANS)	
OBJECTIFS	Définir les enjeux et objectifs autour de la requalification de la place Jean Jaurès
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Romans sur Isère
PROPRIETAIRES CONCERNES	
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	2019 – 2020
COUT DU PROJET	66 000 € HT
PARTENAIRES FINANCIERS	Ville de Romans-sur-Isère / CDC
CONDUITE OPERATIONNELLE	Ville de Romans sur Isère / Agence d'urbanisme de Lyon

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA PLACE MANOUCHIAN (VALENCE)	
OBJECTIFS	Renforcer les liaisons piétonnes vers le centre anciens, requalifier les rues aux abords de la place et les espaces verts, aménager un square, des jardins partagés et une aire de jeux.
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	2019/2020
COUTS	1 115 740 €
PLAN DE FINANCEMENT	Etat - Région
CONDUITE OPERATIONNELLE	Direction Espace Public

<b>AMENAGEMENT DU SECTEUR PLACE DUNKERQUE/AVENUE GEORGES CLEMENCEAU (VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Recomposer l'axe majeur de l'Avenue Georges Clémenceau, qui devient l'axe central du quartier. Améliorer le maillage avec le parc des expositions et le centre-ville. Requalifier la Place Dunkerque par l'aménagement d'une zone de stationnement paysagée et arborée, intégrant des ouvrages de gestion des eaux pluviales
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Valence/copropriété Saint Exupéry/Valence Romans Habitat
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Place de Dunkerque, rue Georges Clémenceau, Place du 13 <sup>ème</sup> RCC
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	Démarrage travaux 2 <sup>ème</sup> semestre 2021 – 18 mois
<b>COUTS</b>	5 001 475 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	ANRU / VILLE / EPCI
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Direction Espace public

<b>REFECTION DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-VILLE (BOURG DE PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Requalifier les espaces publics afin d'améliorer les parcours tous modes, de renforcer l'attractivité commerciale et résidentielle du centre ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Place Minimés - Place Renaissance - Place Delay d'Agier – Place Andrevon – Grande rue Jean Jaures
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020-2023
<b>COUTS</b>	5 M€
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat – Région - Département
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage

<b>RENOVATION DE LA MAISON DES TETES (VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Restaurer l'un des monuments historiques emblématiques de Valence et création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019/2020
<b>COUTS</b>	555 800 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	DRAC
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	DSCEVA - Pôle Action Culturelle et festivités

<b>REALISATION D'UN PARCOURS DE FRESQUES MONUMENTALES (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer la cadre de vie des habitants et des usagers du centre-ville Créer un parcours de visite touristique Faire entrer l'art dans la ville Assoir l'identité de la ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 – 2023
<b>COUT DU PROJET</b>	150 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

<b>RESTAURATION DE LA TOUR JACQUEMART ET REAMENAGEMENT DE SON PARVIS (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Restaurer un élément majeur du patrimoine romains Améliorer l'accès à la Tour en développant de nouveaux usages
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans-sur-Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Romans-sur-Isère
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Tour Jacquemart et abords
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	12 mois : avril 2020 – avril 2021
<b>COUT DU PROJET</b>	800 000 € TTC
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Etat (DRAC), Etat (DSIPL), Région, Département 26, mécénat
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Maître d'œuvre : Agence Polzella

<b>REAMENAGEMENT DU BOULEVARD VOLTAIRE (EN ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET PRIVE) (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Amélioration de la déambulation piétonne Amélioration de la connexion routière
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Boulevard Voltaire
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 - 2022
<b>COUT DU PROJET</b>	456 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans-sur-Isère

<b>REDYNAMISATION DE L'ESPACE VISITATION / MUSEE INTERNATIONAL DE LA CHAUSSURE : PHASE 1 CHEMINEMENT ET SIGNALÉTIQUE DU SITE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Renforcement de la visibilité et de la signalétique du Musée de la chaussure Création d'une empreinte du Musée dans la Ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2020
<b>COUT DU PROJET</b>	376 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région / CDC
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans-sur-Isère

<b>REDYNAMISATION DE L'ESPACE VISITATION / MUSEE INTERNATIONAL DE LA CHAUSSURE : PHASE 2 DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Diversification de l'offre de services au sein de l'espace Visitation Renforcement de la fonction économique du site
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020-2025
<b>COUT DU PROJET</b>	A définir
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région / CDC
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans-sur-Isère

<b>POUR SUIVRE LA MISE EN PLACE DU FOND D'AIDE INCITATIF DESTINE AUX PROPRIETAIRES (VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Renforcer le traitement des façades d'immeuble pour revaloriser l'image du centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétaires privés
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Périmètre défini par délibération
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019/2020/2021/2022/2023
<b>COUTS</b>	500 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Direction Urbanisme et Développement Urbain

<b>REAMENAGEMENT ET SCENOGRAPHIE DES VOIRIES DU PARCOURS MARCHAND PRIORITAIRE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Amélioration de la déambulation piétonne Création d'une expérience de visite autour de la théâtralisation et de la scénographie du parcours marchand
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 – 2023
<b>COUT DU PROJET</b>	800 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région / CDC
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

<b>INCITATION A LA RENOVATION DES VITRINES DU CENTRE-VILLE (BOURG DE PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer la qualité des vitrines en intégrant leur réfection dans l'opération façade du centre-ville – Installation de vitrophanie
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Commerçants de centre-ville
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2022
<b>COUTS</b>	10 000 € / an
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage



## ENJEU 3 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION DE HALLES GOURMANDES (ROMANS)	
<b>OBJECTIFS</b>	Développer un nouveau pôle d'attraction, générateur de flux, en centre-ville Améliorer la fonction commerciale du centre-ville Améliorer la fonction touristique du centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	Septembre 2019 – mars 2020
<b>COUT DU PROJET</b>	25 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère /Caisse des dépôts
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

ELABORATION D'UNE STRATEGIE AUTOUR DU DEVENIR DU BATIMENT FANAL (ROMANS)	
<b>OBJECTIFS</b>	Analyse objective des atouts / forces / faiblesses / opportunités du bâtiment/Recherche d'un modèle économique/ Définition d'un programme/Conduite du projet
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Romans-sur-Isère – Valence Romans agglomération
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-historique
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 – 2020
<b>COUT DU PROJET</b>	25 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère /Caisse des dépôts
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

MISE EN PLACE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT COMMUNE / REGION (ROMANS)	
<b>OBJECTIFS</b>	Aide au confortement ou à l'implantation d'activités en centre historique
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère / Région Aura
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2018 – ...
<b>COUT DU PROJET</b>	25 000 € HT / an
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère /Région Aura
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère / CCI / CMA / Région

**DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE DE MARKETING ET DE COMMUNICATION POUR LE CENTRE-VILLE (ROMANS)**

<b>OBJECTIFS</b>	Accompagner la stratégie de redynamisation du centre-ville par un travail sur le positionnement, la structuration de l'offre et l'image du centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 – ...
<b>COUT DU PROJET</b>	35 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère /CDC
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

**MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'IMPLANTATION COMMERCIALE (BOURG DE PEAGE)**

<b>OBJECTIFS</b>	Aider les porteurs de projets à s'installer dans les locaux vacants pour la création et la reprise d'activités en centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Grand Rue Jean Jaures – Rue du Docteur Eynard – Place Doumer
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2020
<b>COUITS</b>	30 000 € / an
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage

**INSTALLATION DE COMPTEURS PIETONS (VALENCE)**

<b>OBJECTIFS</b>	Comptabiliser le nombre de passage en entrée de rues commerçantes stratégiques.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Rues en cours de définition
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	Fin 2019
<b>COUITS</b>	18 750 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Pôle Dynamisation du centre-ville

**FAVORISER LA SORTIE DES LOCAUX D'ACTIVITE VACANTS (ROMANS)**

<b>OBJECTIFS</b>	Dans le cadre de réhabilitation d'immeubles de logements dans l'OPAH RU, remettre des locaux de RDC vacants en état de location pour de l'activité si la situation géographique est pertinente
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans agglomération/Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	privés
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-historique
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	5 ans
<b>COUT DU PROJET</b>	Inclus dans mission animation OPAH RU
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	ANAH/Région/Valence Romans agglomération / Ville de Romans-sur-Isère
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Soliha Drôme/Ville de Romans sur Isère

<b>IMPLANTATION D'UN LABORATOIRE NUMERIQUE/TIERS LIEU EN CENTRE HISTORIQUE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Renforcer la fonction économique et de services du centre-ville – créer un lieu d'émergence et de créativité en cœur de ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère – 8 Fablab – autres partenaires privés
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre historique
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	En attente résultats AMI TIGA
<b>COUT DU PROJET</b>	Selon projet
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Etat / Région / Département / Valence Romans Agglo / partenaires privés
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Association 8 FabLab et ville de Romans sur Isère

<b>CREATION D'UN OFFICE DU COMMERCE (VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Créer un guichet unique à destination des commerçants et de leurs associations, partenaires, porteurs de projet
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Propriétaire privé – Local en location 65 rue Madier de Montjau - Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019
<b>COUTS</b>	Investissement : 10 000 € / Fonctionnement : 51 300 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Pôle Dynamisation du centre-ville

<b>CREATION DE TIERS-LIEUX (BOURG-DE-PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Inciter la reconversion de locaux vacants par la création d'espaces partagés de travail.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Portage privé
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Différents propriétaires privés
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019 - 2020
<b>COUTS</b>	-
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Portage privé

<b>CREER UN SITE WEB ET UNE APPLICATION DE CENTRE-VILLE (VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer l'empreinte digitale globale de la ville, développer le service client, mettre en place une vitrine numérique et fédérer les commerçants en les accompagnant dans la transformation digitale.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	-
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Valence
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	Fin 2019
<b>COUTS</b>	18 200 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Pôle Dynamisation du centre-ville

<b>INSTALLATION DE TOTEM DIGITAL (VALENCE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Transmission d'informations utiles, cartographier les commerçants et promouvoir les événements du centre-ville.
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	1ère implantation au 62 rue Madier de Montjau
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020
<b>COUTS</b>	Investissement : 25 236 € / Fonctionnement : 1800 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	FISAC
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Pôle Dynamisation du centre-ville

<b>CREATION D'UNE DIGITALE ACADEMIE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Implanter en centre historique une offre de formation post-bac pour les publics en manque de mobilité
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Romans-sur-Isère
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre historique
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	Travaux en cours / ouverture septembre 2019
<b>COUT DU PROJET</b>	400 000 € investissement/ 90 000 € annuels en fonctionnement
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région / Break Poverty Foundation / Association Accès / mécénat
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère



## ENJEU 4 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS, SERVICES ET A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

CREATION D'UNE SALLE D'EXPOSITION POLYVALENTE – BOURSE DU TRAVAIL	
OBJECTIFS	Réhabiliter un patrimoine remarquable en cœur de ville et rendre accessible à tous l'art contemporain d'artistes locaux
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	2019/2020/2021
COUTS	865 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	-
CONDUITE OPERATIONNELLE	DSCEVA - Pôle Action Culturelle et festivités

MEDIATHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE SUR LE SITE LATOUR MAUBOURG	
OBJECTIFS	Créer une véritable tête de réseau pour la lecture publique et accueillir les archives intercommunales
MAITRES D'OUVRAGE	Valence Romans Agglo
PROPRIETAIRES CONCERNES	Valence Romans Agglo
PERIMETRE D'INTERVENTION	Site Latour Maubourg
DUREE ET CALENDRIER	2018/2019 – Ouverture 1 <sup>er</sup> trimestre 2020
COUTS	22 000 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	DRAC - Région - Département
CONDUITE OPERATIONNELLE	Direction Espace Public

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE 3.0 (ROMANS)	
OBJECTIFS	Renforcer l'attractivité d'un équipement générateur de flux Améliorer la fonction culturelle du centre-ville Améliorer l'offre en matière de lecture publique
MAITRES D'OUVRAGE	Valence Romans agglomération
PROPRIETAIRES CONCERNES	
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	Selon projet
COUT DU PROJET	Selon projet
PARTENAIRES FINANCIERS	Valence Romans agglomération / Ville de Romans-sur-Isère
CONDUITE OPERATIONNELLE	Valence Romans agglomération

REIMPLANTATION DE L'ECOLE D'ART AU CŒUR DU CENTRE HISTORIQUE (ROMANS)	
OBJECTIFS	Implantation en centre historique d'un nouvel équipement générateur de flux / Confortement du positionnement du centre historique autour des activités créatives
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Romans sur Isère
PROPRIETAIRES CONCERNES	
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre historique
DUREE ET CALENDRIER	2019-2020
COUT DU PROJET	300 000 € HT
PARTENAIRES FINANCIERS	Ville de Romans-sur-Isère / Région
CONDUITE OPERATIONNELLE	Ville de Romans-sur-Isère

<b>DEPLACEMENT DU POLE DE SANTE MUTUALISTE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Confortement et renforcement de l'offre médicale en centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère – partenaire privé
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2023
<b>COUT DU PROJET</b>	3 M € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / CDC / Région / Département
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans-sur-Isère

<b>CREATION D'UN SERVICE PUBLIC INTERGENERATIONNEL PLACE RENAISSANCE (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Installer un service de proximité à destination des jeunes et des seniors en requalifiant des locaux vacants en centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville – Place Renaissance
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2020
<b>COUTS</b>	300 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage

<b>DELOCALISATION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer sa visibilité et l'accueil du public
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2018/2019
<b>COUTS</b>	2 600 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Région - Département
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Direction Bâtiments et Ateliers Généraux

<b>CREER UN EQUIPEMENT CULTUREL (BOURG-DE-PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Maintenir en cœur de ville un équipement culturel structurant
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Bourg de Péage
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Boulevard Alpes-Provence
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020-2024
<b>COUTS</b>	5 M€
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat – Région – Département
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Bourg de Péage

## ENJEU 5 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS

TRAVAUX ET MISE EN SERVICE D'UNE LIGNE DE BUS ELECTRIQUE	
OBJECTIFS	Mise en service de bus 100% électriques et autonomes en énergie.
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	Lancement de la 1 <sup>er</sup> ligne en 2019 – une seconde en 2020
COUTS	13 900 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	Région
CONDUITE OPERATIONNELLE	Valence Romans Déplacements

CREATION D'UNE AIRE DE SERVICES DE CAMPING-CAR EN CENTRE-VILLE (ROMANS)	
OBJECTIFS	Accueillir une nouvelle typologie de visiteurs Renforcer la fonction touristique du centre-ville
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Romans sur Isère
PROPRIETAIRES CONCERNES	
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	2020 – 2022
COUT DU PROJET	150 000 € HT
PARTENAIRES FINANCIERS	Ville de Romans-sur-Isère / autres partenaires à définir
CONDUITE OPERATIONNELLE	Ville de Romans sur Isère

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSIGNE A VELO SECURISE – PLACE MANOUCHIAN	
OBJECTIFS	Accompagner le développement de ce mode de transport et offrir la possibilité d'un stationnement en toute sécurité.
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Implantation sur le domaine public - Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	début 2020
COUTS	23 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	-
CONDUITE OPERATIONNELLE	Valence Romans Déplacements

CREER UNE POCHE DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE MANOUCHIAN + ABORDS	
OBJECTIFS	Créer d'un parking paysager. Améliorer et organiser le stationnement à fonction résidentiel aux abords de la place.
MAITRES D'OUVRAGE	Ville de Valence
PROPRIETAIRES CONCERNES	Ville de Valence
PERIMETRE D'INTERVENTION	Centre-ville
DUREE ET CALENDRIER	2019
COUTS	Q-Park : 480 000 € Ville : Investissement : 10 000 € / Fonctionnement : 2 250 €
PLAN DE FINANCEMENT	-
CONDUITE OPERATIONNELLE	Q-PARK / Pôle réglementation du domaine public et stationnement

<b>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA VELO ROUTE VOIE VERTE V63 (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Capitaliser sur le potentiel touristique de la VRVV Aménager un nouvel espace vert en centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 – 2023
<b>COUT DU PROJET</b>	Selon projet
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / Région / Département /autres partenaires à définir
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

<b>DEVELOPPER LES STATIONS VELO LIBRE-SERVICE (BOURG-DE-PEAGE)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Permettre le développement des déplacements à vélo en centre-ville
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Bourg-de-Péage – Valence Romans Déplacement
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	-
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Place Doumer – Complexe Vercors
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019
<b>COUTS</b>	-
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Valence Romans Déplacements

<b>DEVELOPPEMENT DE STATIONS DE VELOS EN LIBRE-SERVICE «LIBELO »</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Contribuer activement à la promotion du vélo pour les trajets quotidiens
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Implantation sur le domaine public - Ville de Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019
<b>COUTS</b>	575 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Valence Romans Déplacements

<b>HALTE FLUVIALE</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Faire du territoire un pôle d'accueil et de rayonnement touristique et proposer des équipements de qualité aux touristes
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019
<b>COUTS</b>	1 378 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Europe- Etat - Région
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Département Développement Economique et Attractivité

<b>FUTUR PALAIS DES CONGRES : REQUALIFICATION DES VOIES D'ENTREE DE CENTRE-VILLE</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer l'image de l'entrée de ville / Renforcer les capacités d'attractivité du territoire / Améliorer les performances énergétiques / Ouvrir les flux vers les boulevards
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	16 avenue Georges-Clémenceau Valence
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019-2022
<b>COUTS</b>	17 500 000 € (TDC)
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Communauté d'Agglomération
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Valence Romans Agglo

<b>CREATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT AU NORD DE LA PLACE JEAN JAURES (ROMANS)</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Création d'une nouvelle offre de stationnement en hyper centre
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Romans sur Isère
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2020 – 2023
<b>COUT DU PROJET</b>	500 000 € HT
<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	Ville de Romans-sur-Isère / autres partenaires à définir
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Ville de Romans sur Isère

<b>CREER UNE POCHE DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE D'ARMES – LATOUR MAUBOURG</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Créer un parking paysager de 200 places adaptable aux manifestations
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Ville de Valence
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Ville de Valence
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Site Latour Maubourg
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019/2020
<b>COUTS</b>	Investissement : 20 000 € / Fonctionnement : 4 000 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	-
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Pôle règlementation du domaine public et stationnement

<b>ZONE A FAIBLE EMISSION</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Amélioration de la qualité de l'air
<b>MAITRES D'OUVRAGE</b>	Valence Romans Agglo
<b>PROPRIETAIRES CONCERNES</b>	Néant
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	Centre-ville de Valence
<b>DUREE ET CALENDRIER</b>	2019
<b>COUTS</b>	100 000
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	ADEME
<b>CONDUITE OPERATIONNELLE</b>	Valence Romans Agglo